

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE

REVUE
DE BRETAGNE

DE

VENDÉE & D'ANJOU

PUBLIÉE PAR LA

Société des Bibliophiles Bretons

TOME XIX

3^e Livraison. — Mars 1898



PARIS ET NANTES

1898

— S'adresser pour la rédaction de la REVUE à M. OLIVIER DE GOURCUFF.
Délégué du Bureau des Bibliophiles Bretons, 5, rue Gounod, à Paris,

— Communications relatives à la SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS :
s'adresser à M. R. BLANCHARD, Secrétaire de la Société, 1, rue
Royale, à Nantes.

LES GRANDES - SEIGNEURIES DE HAUTE-BRETAGNE .

Comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine.

(FIN)¹.

VILLAYER (COMTÉ).

En 1454 parmi les nobles de la paroisse de Domagné² figuraient Auffray Ferron, propriétaire de la métairie noble de Villahier³ ou Villayer, et Guy Rabaud, seigneur de la Rabaudière. Ce dernier avait épousé Marie Hingant, dont il eut Jean Rabaud, sire de la Rabaudière en 1482⁴.

A la même époque vivait François Rabaud, probablement frère de Jean, qui s'unit à Michelle Ferron et devint, à cause d'elle, seigneur de Villayer, titre qu'il portait en 1477 ; la Réformation de 1513 ajoute qu'il était alors possesseur des deux terres de la Rabaudière et de Villayer, ayant vraisemblablement hérité de son frère⁵.

Ces deux frères Rabaud durent mourir sans postérité car leur succession fut recueillie par leur nièce ou son représentant Hélène Bonenfant, fille de René Bonenfant, seigneur des Plessix en Piré et Saulnières, et de Jeanne Rabaud. Hélène Bonenfant épousa Guillaume de Rosnyvinen dont elle eut François I^{er} de Rosnyvinen,

¹ Voir la livraison de Décembre 1897.

² Commune du canton de Châteaubourg, arrondiss. de Vitré.

³ Yvon de Vilahers fut en 1210 témoin d'une donation faite à l'abbaye de Saint-Sulpice-des-Bois par Geffroi de Châteaugiron (*Archives d'Ille-et-Vil.* 2 H, I.)

⁴ Archiv. d'Ille-et-Vilaine, E. 245.

⁵ *Ancienne réformation de la noblesse de Bret.*

seigneur des Plessix, marié en 1509 à Magdeleine Paynel et décédé dès 1513, avant sa mère qui ne mourut qu'en 1516. Il laissait un fils François de Rosnyvinen qui hérita de sa grand'mère et devint seigneur de la Rabaudière et de Villayer. François II de Rosnyvinen épousa en 1530 Renée du Gué de Servon, qui lui donna sept enfants, entre autres Guy de Rosnyvinen, seigneur des Plessix, — Claude de Rosnyvinen, seigneur de Villayer, — et Hélène de Rosnyvinen, dame de la Rabaudière, femme de René de Maleuoc¹.

A partir de cette époque les terres de Villayer et de la Rabaudière se trouvèrent séparées pour toujours.

Mais Claude de Rosnyvinen n'eut point de postérité à lui survivre et sa succession revint après sa mort à son frère aîné Guy de Rosnyvinen, seigneur des Plessix, qui décéda en 1565.

Comment la seigneurie de Villayer passa-t-elle des sires du Plessix de Piré aux seigneurs de l'Onglée en Visseiche, c'est ce que nous n'avons pu retrouver ; mais il est probable que ce fut par acquêt.

Toujours est-il qu'en 1565 Guy de Renouard, mari de Louise Bonnery, était seigneur de l'Onglée en Visseiche ; il fut remplacé en 1576 par son fils portant le même nom que lui, dans la charge de secrétaire en la chancellerie royale de Bretagne.

Ce jeune Guy de Renouard devint en 1586 conseiller à la Chambre des Comptes de Nantes et fit partie pendant cinquante-deux ans de cette cour souveraine qu'il ne quitta en 1632 que pour céder sa place par résignation à l'un de ses fils².

Anobli en 1607 par Henri IV, Guy de Renouard, seigneur de l'Onglée, se maria deux fois. Sa première femme, dont on ignore le nom, eut la tête coupée, ayant été convaincue d'adultère³ ; la seconde — qu'il épousa le 28 mai 1602 — fut Françoise de Becdelièvre, décédée à l'âge de cent ans, en septembre 1668, fille du seigneur du Bouëxic. De cette dernière union sortirent plusieurs fils, entre autres César de Renouard, seigneur de Drouges, et Jean-Jacques de Renouard, seigneur de Villayer, qui vendirent, après la

mort de leur père, en 1636, la terre seigneuriale de l'Onglée à Jean Hay, baron des Nétumières⁴.

L'aîné de ces garçons, César de Renouard, né vers 1603, remplaça son père à la Chambre des Comptes de Nantes, puis devint trésorier des Etats de Bretagne, seigneur de la Motte de Drouges, en la paroisse de ce nom, que lui laissa son père, il épousa Isabelle Poulain dont il eut plusieurs filles mortes sans postérité. Lui-même décéda en 1685, léguant à son frère Jean-Jacques la seigneurie de la Motte de Drouges et le somptueux hôtel de Drouges, qu'il avait construit à Nantes pour en faire sa demeure ; sous le nom d'hôtel de Rosmadec cette maison est encore aujourd'hui un des plus intéressants édifices de la ville.

L'héritier du seigneur de Drouges était Jean-Jacques de Renouard, seigneur de Villayer, né en 1605. Reçu en 1632 conseiller au Parlement de Bretagne, il n'y siégea que peu de temps et entra également comme conseiller au parlement de Paris. Quatre ans plus tard, il épousa Marthe de Neubourg, puis obtint en 1636 des lettres de maître des requêtes de l'Hôtel du roi ; il entra par suite au Conseil d'État, dont il devint le doyen et qu'il éclaira pendant cinquante-cinq ans de ses lumières.

Créé comte de Villayer en 1655 et nommé membre de l'Académie Française en 1659, Jean-Jacques de Renouard, perdit sa femme, Anne de Neubourg, en novembre 1689 et mourut à son tour, le 5 mars 1691 ; on l'enterra au noviciat des Jésuites du faubourg Saint-Germain, à Paris⁵.

Jean-Jacques I^{er} de Renouard avait eu, entre autres enfants, un fils nommé comme lui, qui lui succéda à Villayer et deux filles : Bonne, mariée à Michel d'Espinoze, seigneur de Porteric, et Anne qui épousa en 1660, Claude de Freslon, seigneur de la Touche-Trébry.

Jean-Jacques II de Renouard, naquit en juin 1673 au manoir de la Fontaine que possédait son père dans la paroisse de Cornuz⁶.

¹ *Archives d'Ille-et-Vilaine E, 635.*

² Kerviler, *La Bret. à l'Académie I, 499.*

³ En 1596 Pierre de Théhillac vendit à Guy Renouard la seigneurie de la Fontaine que François de Renouard revendit en 1730 à Etienne Thieaux.

¹ *Général. ms. des maisons Bonenfant et de Rosnyvinen.*

² Kerviler, *La Bret. à l'Académie I, 435.*

³ Tallemant des Réaux, *Historiettes, VI, 241.*

Reçu en 1660 conseiller au parlement de Bretagne, il épousa Michelle-Lucrèce Chappel, dame de Procé, fit hommage au roi pour la seigneurie de Villayer en 1691 et mourut l'année suivante le 13 février; sa veuve fournit peu après le minu des fiefs de Villayer relevant du roi, au nom de son fils posthume François-Angélique de Renouard¹.

Ce dernier, seigneur de Villayer et de Drouges, maître de requêtes, s'unit à Angélique-Claudine de Marescot, dont il n'eut qu'une fille Angélique-Françoise de Renouard de Villayer décédée après lui et encore jeune le 19 février 1740².

La succession de cette demoiselle se composait du comté de Villayer et de la seigneurie de la Motte de Drouges, de l'hôtel de Villayer rue Saint-André-des-Arts à Paris et de l'hôtel de Drouges à Nantes; elle fut recueillie par Michel-Sébastien, comte de Rosmadec, descendant de Sébastien-Gabriel, marquis de Rosmadec, et de Bonne d'Espinoze, fille elle-même de Michel d'Espinoze, seigneur de Porterie, et de Bonne de Renouard.

Michel-Sébastien, comte de Rosmadec, possédait encore la seigneurie de Villayer en 1775, époque à laquelle il fit pour cette terre hommage au roi³; mais à sa mort arrivée vers 1779 tous les biens ci-dessus énumérés échurent à un autre descendant de Jean-Jacques de Renouard, Jean-Jacques de Talhouët, comte de Bonamour et marquis d'Acigné, époux d'Esther-Gillette Tranchant du Tret⁴.

Ce seigneur, en effet, était fils de Louis-Germain de Talhouët, comte de Bonamour, marié en 1709 à Eléonore de Freslon, fille de César de Freslon, marquis d'Acigné et déjà qualifié comte de Villayer, mort en 1694, fils lui-même de Claude de Freslon et d'Anne de Renouard, seigneur et dame de la Touche-Trébry.

Jean-Jacques de Talhouët-Bonamour, marquis d'Acigné et comte de Villayer, mourut à Rennes en avril 1789, laissant pour héritier son fils Louis-Céleste de Talhouët-Bonamour, dernier comte de

¹ *Archiv. de la Loire-Inférieure*, V° Ossé et B, 1025.

² *Ibidem.*

³ *Ibidem.*, B, 1055.

⁴ Boisliete, *Général de la maison de Talhouët*, 132.

Villayer; celui-ci avait épousé Elisabeth Baude de la Vieuville et décéda en 1812¹.

La seigneurie de Villayer se composait à l'origine du manoir et de la terre de Villayer, en Domagné, relevant de la baronnie de Châteaugiron et du fief de Villayer s'étendant en Domagné et Ossé tenu directement du roi.

Au mois de janvier 1655 Jean-Jacques de Renouard, maître des requêtes de l'Hôtel du roi, obtint de Louis XIV des lettres patentes unissant au fief de Villayer trois autres bailliages d'Ossé, possédés en 1583 par René de Bourgneuf, seigneur de Cucé², relevant également du roi en sa cour de Rennes et nommés Matignon-à-Ossé, les Grées³ et les Francs-Fiefs. Le fief de Matignon avait une importance relative puisque le Plessix d'Ossé considéré comme la terre seigneuriale de la paroisse d'Ossé, en relevait.

Le roi unit donc ces quatre fiefs, ayant chacun une haute-justice, en une seule seigneurie qu'il érigea en comté sous le nom de Villayer⁴.

Malheureusement Jean-Jacques de Renouard négligea de faire enregistrer immédiatement les lettres royales de 1655 au Parlement de Bretagne, de sorte que son titre de comte ne put lui être d'aucune utilité dans la province. Il dut se faire octroyer en 1680 des lettres de surannation, qu'il fit enregistrer le 21 janvier 1681⁵.

Plus tard Claude-François de Renouard, seigneur de Fleury et grand maître des Eaux et Forêts de France en Bourgogne, Bresse et Alsace, obtint de Louis XV que ses terres et seigneuries de Sertans, Amancey, Malans, Deservillers et Abondans en Franche-Comté fussent unies et érigées en sa faveur en comté sous le nom de Villayer, par lettres d'août 1749 enregistrées au Parlement de Besançon et à la Chambre des Comptes de Dole, « et ce en considération des services rendus par ses ayeux et pour rétablir

¹ *Ibidem.*

² *Archiv. de la Loire-Inférieure* V° Cesson.

³ Il y avait aussi en Ossé un manoir et une terre des Grées propriété d'abord des Montbeille et Bonnier, puis unis par les Le Gras à leur seigneurie de Charot; les Renouard ne semblent pas les avoir jamais possédés.

⁴ *Archiv. du Parl. de Bret.* 23^e reg. 171.

⁵ *Ibidem.* — Kerviler, *La Bret. à l'Académie*, 460.

dans sa maison le titre d'honneur qui y étoit depuis que la terre de Villayer en Bretagne fut érigée en comté par lettre de janvier 1655 en faveur de Jean-Jacques de Renouard de Villayer l'un de sesdits ayeux, ladite terre de Villayer en Bretagne étant passée dans la maison de Rosmadect. »

Revenons à cette terre bretonne de Villayer.

Le comté minuscule de Villayer ne se composait que de cinq fiefs : les quatre mentionnés plus haut et celui de la Fauvretière ; tous ensemble comprenaient 89 vassaux seulement qui devaient à leur seigneur environ 20 livres par argent, 61 boisseaux de froment, 626 boisseaux d'avoine, 110 poules et 90 corvées².

Le domaine n'était pas considérable non plus : il comprenait le manoir de Villayer avec sa chapelle, sa fuie et autres dépendances — les métairies de Villayer, du Bas-Coudray et de Launay — l'étang et le moulin de Briand en Ossé et le moulin de l'Hermine en Rannée³. A cause de son fief de Matignon, le comte de Villayer prétendait aux prééminences de l'église d'Ossé qu'avait usurpées, selon lui, le seigneur du Plessix d'Ossé⁴.

Actuellement Villayer n'est plus qu'une grande métairie en Domagné ; des laboureurs habitent l'ancien manoir et ont sécularisé la chapelle.

VITRÉ (BARONNIE).

Pour récompenser le dévouement d'un de ses chevaliers nommé Riwallon, Geoffroy I^{er}, duc de Bretagne, lui donna un grand fief limitrophe du Maine et de l'Anjou. « Dans ce fief, sur les deux plus grosses rivières qui le traversaient, Riwallon érigea deux châteaux, l'un au nord sur la Vilaine, qui fut Vitré¹, et l'autre au sud, sur la Seiche, Marcillé-Robert. Ce dernier semble avoir été d'abord le plus important ; c'était d'ailleurs un lieu fort anciennement habité où on avait battu monnaie à l'époque mérovingienne ; Riwallon s'y tenait

aussi de préférence. Vitré, au contraire, création nouvelle, n'était encore guère peuplé ; d'ailleurs, la forteresse de Riwallon ne s'élevait point au lieu qu'occupe le château actuel, mais vis-à-vis, un peu plus au sud, dans l'emplacement même de l'église et du cimetière de Sainte-Croix.

« Telle fut l'origine de la baronnie de Vitré, certainement antérieure à la mort du duc Geoffroy I^{er}, c'est-à-dire à l'an 1008¹. »

Le premier baron de Vitré avait épousé Gwen-Argant qui lui avait apporté avec la vicomté de Rennes la charge de lieutenant du comte de Rennes, ce qui le fit appeler Riwallon-le-Vicaire ou le-Vicomte.

Leur fils Tristan, devenu baron de Vitré à la mort de son père vers 1030, épousa Inoguen de Fougères ; celle-ci reçut en dot la seigneurie de Châtillon-en-Vendelais. « Robert I^{er}, fils et héritier de Tristan, peut être considéré comme le véritable fondateur de la ville de Vitré. Ses deux prédécesseurs n'avaient là qu'un château presque isolé qu'ils habitaient rarement. Robert qui affectionnait cette résidence, trouva ce château mal situé et le transporta sur ce promontoire de roches abruptes où il se dresse encore aujourd'hui². » A côté il bâtit une église dédiée à Notre-Dame et donna aux moines de Marmoutiers l'ancien château de Riwallon pour y fonder un prieuré sous le vocable de Sainte-Croix. « Autour de Sainte-Croix, autour de Notre-Dame, autour du nouveau château des habitations s'élevèrent, se groupèrent et s'étendant de proche en proche, finirent par se réunir et former une ville³. »

Quant à Robert I^{er}, après avoir pris part à la conquête de l'Angleterre, il fit le pèlerinage de Jérusalem et mourut vers 1090. De sa femme Berthe de Craon il laissait un fils qui lui succéda sous le nom d'André I^{er}, mourut en 1135 et fut inhumé dans l'église Notre-Dame de Vitré.

Robert II, fils d'André I^{er} et d'Agnès de Mortain, eut une vie singulièrement agitée que le défaut d'espace ne nous permet pas de

¹ La Cheanaye Desbois, *Dict. de la noblesse*, XXV, 940.

² Déclaration de Villayer en 1679.

³ Déclaration de Villayer en 1694 et 1718.

⁴ *Archiv. Natton*, P. 1718.

⁵ Chef-lieu d'arrondissement.

¹ A. de la Borderie, *La ville de Vitré et ses premiers barons* (*Revue de Bret. et Vendée*, XVIII, 436).

² *Ibidem.*

³ *Ibidem.*

raconter ; il épousa Emme de la Guerche et finit ses jours sous l'habit religieux à l'abbaye de Marmoutiers.

Son fils Robert III, mari d'Emme de Dinan, décéda en 1173. Il eut pour successeur André II, son fils aîné, l'un des plus intrépides champions de l'indépendance bretonne contre les Anglais. Ce seigneur alla deux fois en Palestine et se croisa une troisième fois pour combattre les Albigeois ; il mourut en 1211, ayant épousé successivement trois femmes : Mahaut de Mayenne, Eustachie de Rays et Luce Paynel.

André III, fils du précédent, baron de Vitré, eut comme lui le goût des lointains voyages : en 1226 il visita Saint-Jacques de Compostelle ; en 1239 il suivit Pierre Mauclerc en Terre-Sainte et y retourna en 1248 sous les ordres du roi saint Louis. Il fut tué le 8 février 1250, au combat de la Massoure.

André III avait épousé d'abord, Catherine de Thouars, puis Thomasse de Pouancé¹ ; mais il ne laissait qu'un fils, André IV, âgé de deux ans à peine et qui mourut dès le 15 mars 1251. Par cette mort la baronnie de Vitré échut à la sœur aînée d'André IV, Philippette de Vitré, issue du premier lit et mariée depuis 1239 à Guy VI sire de Laval.

Ainsi finit la maison de Vitré qui portait pour armes : *De gueules au lion contourné et couronné d'argent.*

Le sire de Laval, devenu baron de Vitré, était fils de Mathieu de Montmorency et d'Emme de Laval ; il avait eu Laval du chef de sa mère comme il eut Vitré du chef de sa femme ; cette dernière mourut en 1254 et lui-même décéda en 1267. Guy VII, son fils, sire de Laval et de Vitré, s'unit à Isabeau de Beaumont, dame de Caserte en Italie, et mourut en 1295. Guy VIII, sire de Laval et de Vitré et comte de Caserte, épousa Béatrice dame du Gavre en Flandre et décéda en 1333. Son fils Guy IX fut tué à la Roche-Derrien en 1347 et enterré à Vitré ; il avait épousé en 1315 Béatrice de Bretagne, fille du duc Arthur II, qui ne mourut qu'en 1384 et dont il eut Guy X et Guy XI, successivement après lui sires de Laval et de Vitré ; le premier mourut sans postérité dès 1348, le second dé-

¹ B. de Broussillon, *La maison de Laval.*

céda en 1412 laissant de Jeanne de Laval un fils Guy XII victime d'un accident mortel et une fille nommée Anne¹.

Guy XII étant mort avant d'avoir contracté mariage, sa sœur Anne de Laval hérita de ses importantes seigneuries. Elle s'était unie dès 1404 à Jean de Montfort qui prit le nom et les armes de Laval et devint Guy XIII. Ce seigneur mourut à Rhodes, revenant de Terre-Sainte en 1415, mais sa veuve lui survécut jusqu'en 1465.

Guy XIV, fils des précédents, leur succéda et fut le premier comte de Laval, baron de Vitré et de Montfort. Il décéda en 1486, ayant épousé d'abord Isabeau de Bretagne fille du duc Jean V, puis Françoise de Dinan dame de Châteaubriant. Du premier lit sortit Guy XV, marié à Catherine d'Alençon et mort le 15 mai 1500. Ce dernier eut pour successeur son neveu Guy XVI, fils de Jean de Laval sire de la Roche-Bernard.

Guy XVI épousa successivement : Charlotte d'Aragon, princesse de Tarente, Anne de Montmorency et Antoinette de Daillon ; il mourut le 20 mai 1531 et eut pour successeur son fils Guy XVII, issu de sa seconde union. Celui-ci décéda en 1547, sans laisser d'enfants de Claude de Foix sa femme. Sa succession fut alors recueillie par sa nièce Renée de Rieux, fille de Claude sire de Rieux et de Catherine de Laval. Cette dame prit le nom de Guyonne XVIII ; elle avait épousé en 1540 Louis de Sainte-Maure, marquis de Nesles, et elle mourut sans postérité en 1567. Après elle son neveu Paul de Coligny devint comte de Laval et baron de Vitré sous le nom de Guy XIX ; il était fils de François de Coligny, seigneur d'Andelot, et de Claudine de Rieux ; il décéda en 1586, laissant veuve Anne d'Allègre. François de Coligny, son fils, lui succéda et prit le nom de Guy XX ; mais ce jeune homme fut tué à la guerre en Hongrie, sans avoir été marié et âgé seulement de vingt ans en 1605.

La baronnie de Vitré et le comté de Laval passèrent encore une fois aux mains d'une autre famille qui les conserva jusqu'à la Révolution.

Henri de la Trémoille, duc de Thouars, petit-fils d'Anne de Laval

¹ P. Anselme, *Les Grands officiers de la Couronne*, III, 627.

filles de Guy XVI, recueillit ces belles seigneuries. C'était alors un enfant placé sous la tutelle de sa mère Charlotte de Nassau, veuve de Claude sire de la Trémoille, duc de Thouars et prince de Talmont, décédé en 1604. Cette dame fit hommage au roi en 1606, au nom de son fils, pour la baronnie de Vitré et le comté de Montfort¹.

Plus tard Henri, créé duc de la Trémoille, s'unit en 1619 à Marie de la Tour fille du duc de Bouillon; il en eut un fils aîné Henri-Charles de la Trémoille, prince de Tarente, qui épousa en 1648 Emilie de Hesse-Cassel. Vers 1661 le duc de la Trémoille se démit en faveur de son fils de son duché et de la baronnie de Vitré; mais il lui survécut, n'étant mort qu'en 1674 et ayant eu la douleur de le perdre deux ans auparavant.

Le fils du prince de Tarente, Charles-Belgique, duc de la Trémoille et comte de Laval, fit un hommage au roi en 1681 pour sa baronnie de Vitré et son comté de Montfort². Il avait épousé en 1675 Madeleine de Créquy et il mourut à Paris en 1709.

Charles-Louis Bretagne, fils des précédents, duc de la Trémoille, comte de Laval et baron de Vitré, décéda dix ans plus tard, laissant de son union avec Madeleine de la Fayette Charles-Armand duc de la Trémoille, baron de Vitré, etc., qui épousa Marie-Victoire Hortense de la Tour d'Auvergne et mourut âgé de trente-trois ans à Paris en 1741.

Le fils de ces derniers Jean-Bretagne, duc de la Trémoille, clot cette longue liste des barons de Vitré. Né en 1737, il se maria le 18 février 1751 à Marie-Geneviève de Durfort, dont il n'eut point d'enfants, et en 1763 à Marie-Maximilienne de Salm-Kirbourg. Il mourut à Aix en Savoie, le 19 mai 1792; sa femme était morte à Nice le 12 juillet 1790³. De son second mariage il avait plusieurs fils, entre autres Charles-Bretagne duc de la Trémoille, marié en 1781 à Louise de Châtillon, dont la postérité subsiste encore — et Antoine-Philippe prince de Talmont, condamné à mort à Vitré, le 26 janvier

1794, par une commission révolutionnaire et exécuté le lendemain à Laval en face du château de ses ancêtres⁴.

La baronnie de Vitré — dit l'éminent historien breton M. de la Borderie — « était une des plus grandes seigneuries de notre province, la plus étendue assurément de toute la Haute-Bretagne. Au nord elle montait jusqu'au Couesnon, à une lieue environ de la ville de Fougères; au sud elle descendait jusques et y compris la paroisse de Villepot, à quatre lieues de Châteaubriant, soit une quinzaine de lieues de longueur. Sa plus grande largeur de l'est à l'ouest était de la frontière bretonne auprès du Pertre, à la paroisse d'A-cigné, soit neuf à dix lieues; mais ailleurs son territoire était moins large et s'étrécissait surtout beaucoup vers le sud, pressé entre la baronnie de la Guerche d'une part, et d'autre les seigneuries de Brie, du Teil et de Piré. Malgré cela elle s'étendait dans plus de quatre-vingts paroisses, et dans ce nombre il y en avait au moins soixante-dix relevant du baron de Vitré, en proche ou en arrière-fief, pour la totalité ou la très grande généralité de leur territoire⁵. »

De toute antiquité la baronnie de Vitré se trouvait divisée en quatre grandes châtellenies: Vitré, Marcillé-Robert, Châtillon-en-Vendelais et Chevré. Par lettres patentes du 5 décembre 1623, Louis XIII y unit la châtellenie du Désert-en-Domalain, et ces lettres royales furent enregistrées au Parlement de Bretagne le 26 mars 1624⁶.

Longtemps avant cette époque, les châtellenies de Mézières et du Pertre furent également annexées à la baronnie de Vitré. Enfin pendant plusieurs siècles la baronnie d'Aubigné et la vicomté de Rennes appartinrent aux barons de Vitré sans faire partie toutefois de leur baronnie.

Ainsi au XVII^e siècle la baronnie de Vitré se composait de sept châtellenies qui toutes, sauf la première, nous sont déjà connues⁷.

1^o La châtellenie de Vitré comprenant les paroisses de Notre-

¹ *Ibidem*, 462.

² *La ville de Vitré et ses premiers barons* (Revue de Brst. et Vendée, XVIII, 446).

³ *Archiv. du Parl. de Bret.* 16^e regist. 314.

⁴ Voy. au tome 1^{er} des *Grandes Seigneuries* les châtellenies de Marcillé, Châtillon, Chevré, le Désert, Mézières et le Pertre.

¹ *Archiv. de la Loire-Inférieure*, B. 67.

² A. de la Borderie, *Madame de Sévigné et sa tour* (Journal de Rennes, Janvier, 1887).

³ *Archiv. de la Loire-Inférieure*, B. 86.

⁴ Abbé Paris-Jallobert, *Journal histor. de Vitré* 819.

Dame, Sainte-Croix et Sainte-Martin de Vitré, Pocé, Montreuil-sur-Pérouze, Balazé, Etreilles, Argentré, Erbrée, la Chapelle-Erbrée, Saint-M'hervé, Montautour, Taillis, Champeaux, Châteaubourg, Saint-Didier, Domagné, Saint-Aubin-des-Landes, Cornillé, Louvigné-de-Bais, Torcé, Vergeal, Brielles; elle s'étendait, en outre, sur une partie de Mondevert, Izé, Livré, Marpiré, Saint-Jean-sur-Vilaine, Bais, Moulins, Acigné, Cesson et Thorigné¹.

2° La *châtellenie de Marcillé* s'étendant en Marcillé-Roberté Forges, Fercé, Villepot, Noyal-sur-Brutz, Tourie, Retiers, le Teil-Moulins, Chancé, Bais² et Moutiers.

3° La *châtellenie de Châtillon* comprenant Châtillon-en-Vendelais, Saint-Christophe-des-Bois, Chesné, Mecé, Vendel, Billé, Combourtillé, Jazigné, Parcé, Dompierre-du-Chemin, Princé, Luitré, la Celle-en-Luitré, Beaucé et Montreuil-des-Landes³.

4° La *châtellenie de Chevré* se distinguait des autres par un trait assez caractéristique; elle représentait le territoire originaiement couvert par l'ancienne forêt de Chevré, l'un des quartiers de cette immense forêt rennaise, célèbre dans notre histoire et dont le duc de Bretagne, en créant la baronnie de Vitré, avait détaché une part pour décorer le nouveau fief. De là la composition de cette châtellenie formée de pièces répandues assez irrégulièrement dans une douzaine de paroisses qui par le reste de leur territoire relevaient de la châtellenie de Vitré⁴.

Ces paroisses se nommaient la Bouexière, Broons, Servon, Noyal-sur-Vilaine, Izé, Marpiré, Saint-Jean-sur-Vilaine, Acigné, Dourdain, Champeaux et Livré.

5° La *châtellenie du Désert* s'étendant en Domalain, Availles, Moutiers, Bais, Visseiche, Moulins, Chancé, Saint-Germain-du-Pinel, Gennes, Brielles, le Pertre et Vergeal.

6° La *châtellenie de Mézières* comprenant une partie des paroisses

¹ *Journal hist. de Vitré*, 203.

² Ce qu'on nommait la vicomté de Bais faisait partie de la châtellenie de Marcillé.

³ *Journal hist. de Vitré*, 204.

⁴ *La ville de Vitré et ses premiers barons* (Revue de Bret. et de Vendée, XVIII, 447).

de Mézières, Ercé, Liffré, Gosné, Saint-Jean-sur-Couasnon, Saint-Aubin, la Bouexière et Dourdain.

7° Enfin la *châtellenie du Pertre* s'étendant dans le Pertre, Bréal et Mondevert, mais se trouvant en dernier lieu unie à la châtellenie de Vitré.

Plus de cent juridictions seigneuriales, dont soixante hautes justices relevaient de la baronnie de Vitré; parmi elles se trouvaient les marquisats d'Acigné, du Bordage, du Châtelet, de la Dobiaye et d'Espinay, les vicomtés de Fercé, Maisneuf et Tourie, la baronnie des Nétumières, les châtellenies de la Clarté, le Gué, la Montagne, Retiers, Serigné, etc.

La haute justice ordinaire de la baronnie et celle des eaux et forêts du baron s'exerçaient à Vitré même dans l'auditoire qu'accompagnait une chapelle dédiée à saint Louis. Les fourches patibulaires se dressaient hors de la ville, près la porte Gâtesel, sur le marché aux bestiaux¹.

Toute la baronnie relevait du roi en sa cour de Rennes, à devoir de foi et hommage seulement, « sans aucun devoir de bail, rachapt ny chambellenage². »

Le baron de Vitré jouissait de tous les droits ordinaires des grandes seigneuries: capitainerie et guet pour ses châteaux, supériorité et fondation d'églises et de chapelles, foires et marchés, moulins et fours à ban, coutumes, etc., etc.

Il avait aussi le droit de faire les nouveaux mariés courir la quintaine dans plusieurs paroisses, notamment en Etreilles, Châtillon, Mézières et Domalain.

Il lui était dû plusieurs repas par certains vassaux: en Châteaubourg, par les hommes du fief de Bonnemaïson, un dîner et un souper tous les ans; — en Retiers, par les usagers des landes, un dîner tous les sept ans (que nous avons précédemment décrit)³; — en Izé, par les tenanciers de la Villedemaux « un dîner et souper de poules audit lieu de la Villedemaux, une fois l'an, au plaisir et vo-

¹ *Journal de Vitré*, 204.

² Déclaration de Vitré en 1581.

³ Voy. la châtellenie de Marcillé-Robert.

lonté du seigneur de Vitré, tant pour lui que pour ses gens et serviteurs ; et au souper chandelle de cire pour la table dudit seigneur et chandelle de suif pour les autres ; et pour les chevaux de la selle dudit seigneur, avoine grosse et pour les autres avoine menue, et pour tous iceux chevaux, paille blanche¹. »

A Vitré, la confrérie de l'Annonciation, autrement dite des marchands, tenait du baron de cette ville un grand jardin, sous la seule obligation de présenter audit seigneur ou à son receveur « chacun an un bouquet d'œillets ou de roses au jour de feste-Dieu². »

Naturellement le domaine proche de la baronnie de Vitré était important. C'était d'abord le château de Vitré. Sans parler de la forteresse bâtie par Riwallon là où se trouve Sainte-Croix. « il y eut successivement trois châteaux de Vitré : le premier construit par Robert I^{er}, vers 1050 et qui n'était qu'un donjon — celui d'André II et André III, construit au commencement du XIII^e siècle, qui avait le même plan que le château actuel ; de ce second château il reste quelques courtines et la vieille tour située entre le Châtelet et la tour Saint-Laurent. — Enfin le troisième, dont la dernière tour fut terminée en 1420, et qui subsiste encore en grande partie aujourd'hui³. »

C'était ensuite les forteresses de Marcillé-Robert, Châtillon-en-Vendelais et Chevré.

A la porte de Vitré se trouvait une résidence seigneuriale appelée le Château-Madame ou le Château-Marie. Construit dans le parc de Vitré, par la princesse de Tarente, l'amie de M^{me} de Sévigné, ce manoir était affectionné par cette princesse qui y demeura jusqu'en 1685.

Le domaine de Vitré comprenait encore : l'auditoire et les prisons — les halles et le four banal, — le grand jardin du Parc et la métairie de la Hodayère — les moulins du Château, au Moine, de Badier, Malipasse, la Roche, Gérard, Harault et Pontbillon — l'é-

¹ *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, fonds de Vitré.

² A. de la Borderie, *Annuaire de Bret.* 1861, p. 495.

³ A. de la Borderie, *Bull. de l'Association breton. classe d'archéologie* (2^e série, XII, 160).

tang de Pontourteau et son moulin, — l'étang, les moulins, l'auditoire et les halles de Marcillé-Robert — l'étang de Châtillon-en-Vendais et ses trois moulins — la métairie de la Teillaye en Luitré — les moulins de Guéret et de la Loirie en Billé et celui de Galachet en Javené — les forêts du Pertre et de Chevré, etc. En 1764 la baronnie de Vitré était affermée plus de 22,000 l¹.

Nous terminerons cette étude par la description du château de Vitré et nous l'emprunterons encore à M. de la Borderie, membre de l'Institut, auquel il appartient si bien de parler de cette ville qui s'honore de lui avoir donné le jour.

« Le château de Vitré a la forme d'un triangle dont la base s'appuie à l'Est, sur la ville, et dont la pointe dirigée vers le Nord-Ouest, est marquée par une tour connue aujourd'hui sous le nom de Tour Plombée, plus anciennement tour de Montafilan, qui était, au spirituel comme au temporel, sous la juridiction de l'évêque de Dol. — A l'angle Nord-Est s'élève la tour de la Magdeleine² ou des Archives, primitivement dite Tour Neuve (parce qu'elle fut la dernière construite du château, et à l'angle Sud-Est la Tour Saint-Laurent, la plus grosse de toutes, qui était à proprement parler le donjon de la place. Entre la tour de la Magdeleine et la tour Saint-Laurent, à peu près à moitié chemin, il en existait une autre dite Tour au Vêel (Tour au Veau) détruite longtemps avant la Révolution. Mais la courtine sud, qui relie la Tour Plombée à la tour Saint-Laurent, est encore défendue par deux tours de moindre force, l'une semi-circulaire, dite de l'Argenterie, et l'autre de forme carrée, dont le pignon intérieur, en dedans du château, porte suspendu un charmant édicule, — absidiole à pans coupés, percée d'arcades en plein cintre soutenues par d'élégants pilastres, couronnée d'un dôme avec lanterne, et portée sur une base à nid d'hirondelle construit en encorbellement, toute la surface de ce petit monument est couverte de sculptures, caissons, rinceaux, figurines et arabesques du travail le plus exquis, dans le style le plus fleuri de la Renaissance. On a souvent voulu voir dans cet édicule une tribune

¹ *Journal hist. de Vitré*, 370-372.

² Cette tour tirait son nom de l'église collégiale de Sainte-Magdeleine qu'avaient fondée près de leur château les barons de Vitré.

destinée à la prédication, mais ce n'est autre chose que l'abside d'une petite chapelle intérieure.

« L'entrée du château de Vitré est placée à l'Est, entre la tour Saint-Laurent et celle de la Magdeleine, dans un bâtiment appelé le Châtelet, digne d'être cité comme l'un des types les plus élégants de l'architecture militaire du Moyen-Age. C'est un logis à peu près carré, fort élevé, remparé à sa partie antérieure de deux tours semi-circulaires d'un fort relief, et pourtant très sveltes, exhaussées d'un étage au dessus des créneaux et coiffées de toitures coniques fort aiguës, d'une grande légèreté. Entre ces deux tours la porte du château s'ouvre sous un grand arc ogival, orné de moulures toriques. La galerie des machicolis, qui entoure tout l'édifice, se trouve portée sur de longues consoles, reliées entre elles par des arcatures découpées en trèfle. L'escalier intérieur est remarquable par ses paliers couverts de voûtes à nervures, retombant sur des modillons sculptés, dont les uns représentent des têtes de moines, de chevaliers, de femmes, des mains gantées, des animaux, des feuillages, etc., le tout dans le style correct et élégant du XIV^e siècle¹. »

Ajoutons que ce château, actuellement propriété de la ville de Vitré, vient d'être l'objet d'une excellente restauration : le Châtelet notamment — dont les salles contiennent une bibliothèque et un musée — et la tour Saint-Laurent méritent aujourd'hui de figurer parmi les plus beaux monuments que nous a laissés l'art militaire du temps passé².

L'abbé GUILLOTIN DE CORSON,
Chanoine honoraire.

FIN

¹ A. de la Borderie, *Bretagne contempor.* Ille-et-Vil. p. 100.

² La ville de Vitré était également bien fortifiée et offrait encore au commencement de ce siècle un curieux spécimen des villes fortes d'autrefois.



LA BRETAGNE

SOUS LE MARÉCHAL D'ESTRÉES

(Suite)¹

CHAPITRE II (suite)

LA LUTTE POUR LA COMMISSION INTERMÉDIAIRE

II

La Bretagne n'était pas complètement remise de ses alertes. De temps en temps encore on était sur le qui-vive.

Le 5 juin 1726, M. de Brou transmettait au ministre une lettre du recteur de Saint-Germain-sur-Ille au recteur de Melesse dans laquelle il l'informait qu'ayant reçu par exprès de Saint-Aubin-d'Aubigné la nouvelle que les ennemis étaient entrés en Bretagne par Pontorson, il croyait qu'il fallait faire battre le tocsin et envoyer des gens pour les repousser. Le duc de Bourbon avait eu beau quitter le ministère où le pacifique Fleury l'avait remplacé, sa politique brouillonne hantait encore les esprits, Albéroni revivait en Ripperda, et l'on était toujours à la veille d'une guerre européenne.

M. de Brou ajoutait qu'une bande de 12 à 15 personnes s'était avisée de courir la campagne du côté de Vitré, Fougères, Dinan, etc. et d'aller chez les paysans et autres particuliers leur faire représenter la vaisselle d'étain et de cuivre pour vérifier si elle était contrôlée,

¹ Voir la livraison de Janvier 1898.
TOME XIX. — MARS 1898.

et sur ce prétexte volait tout ce qui pouvait lui convenir. Ordre avait été donné à la maréchaussée de se mettre en campagne, et M. de Pontbriand avait détaché contre cette bande une partie de sa compagnie garde-côtes. M. de la Garaye, informé qu'on les avait vus du côté de Taden, avait fait armer ses paysans et sonner le tocsin; M. de la Bretonnière, gouverneur de Dinan, avait fait établir deux corps de garde aux ponts de Dinan et de Lehon, par où l'on entre dans la ville. C'étaient tous ces mouvements qui avaient fait croire à un débarquement; et le 3 juin, lorsqu'à 10 heures du soir, un messager remit à M. de Brou la lettre du recteur, il ajouta que tout le monde était sous les armes. M. de Brou écrivit aussitôt à M. de Coëtquen, et le lendemain 4, celui-ci lui répondait qu'il ne découvrirait pas les mobiles de cette agitation, mais qu'il fallait y faire grande attention. Aucune plainte précise n'avait été faite: ne s'agissait-il pas de faire passer pour des fripons des individus qui étaient peut-être des commis du roi, afin d'avoir une raison de les maltraiter et de provoquer une émeute? M. de Brou était assez inquiet. En haut lieu, on avait donc toujours peur de la prise d'armes qui avait si piteusement échoué sept ans plus tôt¹.

Le maréchal d'Estrées avait repris son commandement. La tactique de l'opposition devenait donc très simple. Il s'agissait de se tenir tranquille, d'insinuer par conséquent que tout se serait passé à merveille si d'Alègre n'avait pas été là. Le maréchal en serait flatté, la maréchale également. Elle avait bien des motifs d'écrire, comme elle le faisait alors (octobre 1726): « Nos pauvres Bretons sont prêts à verser la dernière goutte de leur sang pour donner des démentis à ceux qui les peignent dans des couleurs peu favorables auprès de notre aimable maître. Rendez-nous donc justice, je dis nous, car je me fais gloire de penser en Breton. » Elle désirait avoir la noblesse à ses réceptions, elle souhaitait qu'on lui votât sa gratification sans récriminer, elle était poussée d'ailleurs par la présidente de Bédée et par le chevalier de Rohan².

¹ Arch. Nat., H, 577.

² C'était, je pense, Guy-Auguste Chabot de Rohan, alors âgé de 43 ans, né en 1683, fils de Louis et de M^{lle} du Bec, dont nous rencontrerons plus loin le frère, Louis-Bretagne-Alain, prince de Léon, plus âgé que lui de 4 ans.

Comme je l'ai déjà dit, le maréchal d'Estrées était hostile aux procédés violents. En signalant au début de la session l'agitation que les exclusions mettaient dans les esprits, il ajoutait: « Cet échantillon doit faire juger de l'opiniâtreté qu'il y aurait eu si l'on avait exclu 50 gentilshommes comme on l'avait proposé; je vous avouerai franchement que cela n'a jamais été de mon goût, je n'aime point à me servir de ces petites voies obliques qui ne servent qu'à aigrir les esprits sans grande utilité. »

Quel inconvénient pouvait-il donc y avoir à permettre aux Etats les remontrances respectueuses, à discuter avec eux? C'était une marque de déférence vis-à-vis d'eux, qui les rendait plus traitables; quel inconvénient y avait-il même à leur faire quelques petites concessions dans les affaires qui les regardaient personnellement et qui n'intéressaient pas directement le bien de l'Etat, quel avantage y avait-il à leur imposer d'autorité une solution? Le maréchal savait parfaitement se fâcher à l'occasion, comme il le fit par exemple, à cette session, lorsque les Etats, après six jours de discussions sur les demandes royales, n'aboutirent qu'à des représentations. Mais il n'aimait pas à débiter par là: « Je sais bien qu'il y a des gens qui n'approuvent pas ce tempérament; mais ce sont gens qui ayant naturellement l'esprit dur, ne savent jamais prendre les moyens qui sont les plus convenables selon les temps et la disposition des esprits pour parvenir au but que l'on se propose. »

Ceci visait l'intendant. M. de Brou, suivant l'habitude de cette sorte de fonctionnaires, ne parlait jamais que de tout briser. Il gémissait hautement de l'attitude de la maréchale. « Il serait à souhaiter, écrivait-il, que les dames ne se mêlassent point de nos affaires », et, s'il joignait officiellement ses instances à celles du maréchal pour le rappel des exclus (28 octobre), il s'empressait le lendemain d'écrire confidentiellement au ministre dans le sens contraire.

Tel était également le trésorier-général, M. de la Boissière. Il prétendait que l'exclusion des gentilshommes n'avait excité que de très légers murmures et que leur rappel n'avait produit que fort peu d'effet: « Il ne faut pas décamper devant nous, écrivait-il, nous chargeons à coup sûr l'arrière-garde. »

III

C'est dans ces circonstances que la session s'ouvrit le 15 octobre 1726. Le don gratuit fut accordé sans difficulté, l'abonnement du 50^e et de la confirmation des droits d'usage dans les forêts de même. Quant aux petites affaires, le rétablissement des haras v. g., le maréchal s'employa vivement pour faire autoriser le mode d'administration autonome souhaité par les Etats; sur l'affaire des procureurs-généraux-syndics, dont M. de Brou aurait voulu que les gratifications fussent fixées une fois pour toutes, afin de les rendre indépendants des Etats, il se heurta à un refus presque unanime de la noblesse et ne jugea pas à propos de passer outre, au grand chagrin de ses collaborateurs. Sur l'affaire des exclus, il multipliait les instances pour leur rappel. Il écrivait le 26 octobre : « Tous les esprits sont tranquilles », et le 29 : « Toute la noblesse a montré tant de respect et de soumission aux ordres du roi, tous les Etats se sont conduits avec tant de sagesse et il a régné tant de tranquillité dans une assemblée aussi nombreuse que tout le monde en est surpris. » Il finit enfin par obtenir gain de cause et le 9 novembre il remerciait le ministre. Deux des exclus, M. Le Coutelier et le marquis de Coëtlogon, au dire de M. de la Boissière, furent d'ailleurs les seuls à profiter de la permission et à se rendre aux Etats.

Restait l'affaire des commissions intermédiaires qui tenait si fort à cœur au gouvernement. Le 16 novembre, le maréchal fit notifier au syndic M. de Bedée que le roi n'admettait pas les rouages nouveaux que voulaient créer les Etats. Il n'autorisait qu'une commission des étapes de 6 membres, chargée d'assister aux adjudications et procès-verbaux de réception des grands chemins, et de faire les procès-verbaux de la caisse du trésorier pour constater les augmentations et diminutions d'espèces. Les Etats, sans faire attention à cette notification, les firent inviter à venir faire la clôture. De vifs pourparlers s'engagèrent pendant toute la journée, les commissaires se refusant à entrer aux Etats tant que les ordres du roi

n'auraient pas été exécutés. « Je n'avais pas cru, écrivait le maréchal, trouver une résistance aussi invincible. Cette lecture a été un coup de foudre pour l'assemblée, d'autant plus grand que personne ne s'y attendait. »

Les allées et venues se multipliaient. Le maréchal insistait pour que les Etats inscrivissent les ordres royaux sur leur registre, offrant de transmettre et d'appuyer leurs réclamations, s'ils jugeaient à propos d'en former. La noblesse tenait bon et refusait de souscrire à la ruine des commissions. M. de Kerlorec proposa de subordonner l'action des commissaires à l'autorisation royale. Le maréchal, après avoir hésité, refusa. Les Etats se butèrent. Il n'osera pas, se disait-on.

Il osa. Comme avait fait le maréchal d'Alègre en 1724, il entra aux Etats et ordonna de transcrire sous ses yeux l'arrêt sur le registre. « Personne ne dit un mot ni ne bougea de sa place. » Puis il fit la clôture et sortit.

Les gentilshommes étaient consternés. « Ils sont tous venus le soir chez moi, ils sont au désespoir de la faute qu'ils ont commise. » Une seconde fois, la partie était perdue.

IV

Cependant le gouvernement n'était pas sans inquiétudes sur le lendemain de son triomphe. L'année 1727 s'écoula tranquillement, mais avec l'approche de la nouvelle session, les craintes reparurent. A Paris, on se demandait si les Etats ne feraient pas du rétablissement des commissions la condition du vote du don gratuit, et l'on en venait à insérer dans les instructions des commissaires cette phrase menaçante : « Que les Bretons se rappellent qu'il y a dans ce royaume des provinces qui avaient jadis des Etats, et qu'elles les ont perdus. »

Le maréchal connaissait mieux ceux à qui il avait affaire. « J'espère, écrivait-il, que tout se passera fort doucement. Il y a lieu de croire qu'il y aura plusieurs tracasseries entre particuliers, car nous avons ici les premiers tracassiers du royaume », mais il ne se tour-

mentait pas pour si peu. Toujours fidèle à son système de petites concessions, il demandait que l'on voulût bien accorder pour le dépouillement des archives une commission séparée.

Les Etats s'ouvrirent à Rennes le 27 septembre 1728, sous la présidence de l'évêque, M. Le Tonnelier de Breteuil. Tout marcha très bien. « Les affaires vont grand train, écrivait le maréchal... L'affaire des commissions a été entamée avec sagesse. » Les commissaires du roi demandèrent aux Etats d'exposer leurs théories dans un mémoire, et ce document, « fort instructif, » rédigé par l'évêque de Vannes, M. Fagon, fut remis aux commissaires le 8 octobre. Le 25, la réponse royale n'étant pas encore arrivée, les Etats nommèrent tous les commissaires qu'ils jugèrent à propos, mais sous la réserve qu'ils n'entreraient en fonctions qu'après l'autorisation royale. C'était le plan Kerlorec rejeté en 1726. Le pouvoir faiblissait.

S'il n'y eut pas de grandes discussions, en revanche, comme le maréchal l'avait prévu, il y eut force petites tracasseries. La maréchale se trouvait, je ne sais pourquoi, brouillée avec le chevalier de Rohan et le prince de Léon son frère qui se trouvait cette année présider pour la première fois la noblesse aux Etats ; y avait-il eu querelle de femmes, c'est bien possible, toujours est-il que le jour de l'ouverture, la maréchale ayant proposé aux présidentes de Blossac et de Marbeuf de les mener dans la tribune, le marquis de Coëtlogon, le marquis du Brossay et M. du Groesquer firent courir le bruit qu'elle voulait leur y donner les premières places, et cela fit grand tapage dans la noblesse. La présence des gardes du maréchal près de la tribune fit encore une autre affaire.

Mais le prince de Léon se brouilla avec son ordre, il lui fut impossible de nommer seul aux commissions, ses efforts pour supprimer le scrutin furent inutiles ; le 13 octobre, par exemple, le prince refuse le scrutin demandé par la noblesse pour la gratification de la maréchale. La noblesse déclare qu'elle passera la nuit au théâtre : la maréchale leur fait envoyer des rafraîchissements et 60 bouteilles de vin. Le prince de Léon se plaint en haut lieu, et obtient du roi une lettre dans laquelle celui-ci témoignait son mécontentement. Le maréchal fait adoucir les termes de la lettre, et lorsque le 29,

Lescoet et Corlay eurent obligé le prince de Léon à se retirer et l'eurent remplacé par Kercado afin de délibérer en liberté sur la réponse à faire au roi. « la maréchale joua l'affligée, fut d'une humeur horrible, brusqua tout le monde et fit débiter partout par ses gens que son humeur venait du chagrin et de la douleur que lui causaient de pareils ordres. » On était donc en assez bons termes entre pouvoir et opposition ou du moins les querelles, s'élevaient au sein de la majorité et pour des affaires personnelles, Lescoet et Corlay avec le gros des gentilshommes penchant vers le maréchal, Coëtlogon, Brossay et Groesquer attisant le feu contre lui. Somme toute il y avait eu fort peu de bruit lorsque la session fut close le 30 octobre.

V

La session de 1730 s'ouvrit à Saint-Brieuc le 6 novembre, sous la présidence de M. Vivet de Montclus, évêque de la ville. C'était un personnage tout nouveau, comme l'était aussi le président de la noblesse, Charles-René de la Trémoille, baron de Vitry, et l'intendant des Galois de la Tour. L'affaire des commissions n'avait point fait un pas. Le roi s'obstinait à ne vouloir autoriser que le bureau central des grands chemins, étapes et ouvrages publics de la ville de Rennes, et la commission pour l'inventaire des archives et papiers du greffe des Etats. Ceux-ci persistaient à demander que leurs commissaires procédassent aux adjudications conjointement avec l'intendant, au lieu du simple droit d'assistance que l'on voulait bien leur concéder, qu'ils visassent les mandats de paiement, et qu'il y eut pour la visite des travaux et la recherche des abus des commissaires diocésains. L'éloquence de l'évêque de Nantes, M. Turpin de Crissé de Sanzay, qui était leur organe en cette circonstance, fut inutile. Le pouvoir tint bon et refusa toute concession.

Je n'ai pu retrouver aux Archives nationales la correspondance relative aux Etats de 1730¹, et je le regrette d'autant plus qu'il s'y

¹ Sur la session de 1726, voir aux Arch. nat. H, 240 et 247 ; sur celle de 1728, H, 250 et 257. Voir aussi diverses pièces, mémoires des Etats, réponses de l'intendant H. 240. Sur la session de 1727 H, 264 et 265, sur celle de 1734, H, 273 et 274.

passa un incident assez vif sur lequel il eût été curieux d'avoir la version officielle. Je l'ai trouvé en effet rapporté sous deux formes différentes. Il s'agit du duel de MM. de Sabran et de Kératry.

Dans l'article que M. Le Maout a consacré à cet épisode dans sa *Bibliothèque bretonne*, voici comment les choses se seraient passées.

M. de Sabran, neveu de la maréchale d'Estrées, très bel homme, connu par des succès de cour et d'escrime, ayant entendu parler à Versailles de l'humeur rétive des Bretons et des embarras possibles de son oncle, répondit en déployant un mouchoir de batiste qu'il apporterait aux dames à son retour une demi-douzaine d'oreilles des plus récalcitrants, et que c'est pour cela qu'il le suivait. Le 26 novembre 1730, au sortir d'un dîner de cérémonie où il s'était enquis du nom des meilleurs bretteurs bretons, il se rendit à une table de jeu où était assis M. de Kératry et allongeant le bras pour déposer son enjeu, il effleura de sa manche brodée la joue du Breton qui le regardant avec assurance, le pria d'y faire un peu plus d'attention. Pour réponse, le coup fini, même maladresse. Kératry se lève, lui marche sur le pied, et ne prononce que ces seuls mots : « Je vous comprends, Monsieur. » Ils sortent, suivis de tous les assistants répandus dans les salons de la présidence, et de soixante domestiques avec des flambeaux. On se battit derrière les Cordeliers, au milieu d'un cercle attentif. Kératry se laissa d'abord porter deux bottes, comme pour savoir à qui il avait affaire. A la 3^e, il prit l'offensive et d'un revers de lame sèchement appuyé, écartant le fer de l'ennemi, il lui passa son épée au travers de la poitrine. Sabran tomba et ne se releva pas. En prenant son habit, Kératry disait : « J'étais tenté de le ménager, mais je me suis souvenu de l'insolent mouchoir déployé à Versailles, et j'ai pensé que notre Bretagne voulait quelque chose de mieux qu'une égratignure. »

Voici maintenant la version parisienne, telle que la raconte Duclos. « Le chevalier de Sabran était allé aux Etats avec son ami M. de la Trémouille. On parlait devant lui d'un Breton grand duelliste auquel un de ses adversaires, mortellement blessé par lui, avait dit en mourant : « Vous êtes un si brave homme que je vous fais mon légataire universel ; j'ai 24.000 livres dans ma culotte, cette

somme est à vous. » Sabran se mit à rire et dit : « Pour le coup celui-là ne me tuera pas, car je ne puis disposer de pareille somme. » Le Breton se crut offensé et demanda raison du propos. Ils se battirent le surlendemain et Sabran fut tué. »

Le lecteur peut choisir entre les deux. L'épisode est curieux en tous cas, mais l'affaire n'eut pas de suite, et Kératry reçut seize mois après des lettres de grâce.

CHAPITRE III

LES DERNIÈRES ANNÉES DU MARÉCHAL.

Arrêtés dans leurs projets au moment où ils essayaient de constituer une administration distincte de l'administration royale, les Etats avaient pendant près de huit ans lutté sans faiblesse, mais sans violences, contre les agents de la royauté. De nouveau l'ère des orages allait se rouvrir.

Les tentatives des patriotes n'avaient somme toute abouti qu'à obtenir un bureau central de douze membres chargé exclusivement d'une mission de surveillance. Après ce qu'ils avaient tenté de 1716 à 1726 c'était peu. Mais cela allait suffire pour redonner à l'agitation politique un centre et un levier.

Les membres du bureau central étaient en effet de bons patriotes. Que l'on compare par exemple leurs noms à ceux des membres de telle commission de 1726, celle de liquidation des offices remboursés par exemple, nous y voyons figurer la plupart des mêmes personnages. Le chef était dans l'un et l'autre cas François Bothezel de la Bretonnière, abbé de Beaulieu, à côté de qui se plaçait dans l'ordre du clergé le remuant abbé de Trémigon, dont j'ai déjà signalé maintes fois la bouillante ardeur, et qui était alors agrégé du chapitre de Rennes. C'étaient dans la noblesse le comte Becdelièvre du Bouëxic, qui avait été en 1726 le metteur en train de la réforme des haras, et le comte de Guichen, noté en 1734 comme bastionnaire et deux fois candidat à la place de procureur-général-syndic dans le tiers le maire de Rennes, Rallier. A côté d'eux on remar-

quait l'abbé de Saint-Maurice, remplacé en 1730 par Guillaume-Marie du Breil de Pontbriand, abbé de Lanvaux ; et M. de Guersans, d'abord chanoine de Saint-Brieuc, puis de Rennes, et membre de plusieurs bureaux diocésains depuis 1718, remplacé en 1730 par M. de Kersalioü ; MM. de France et de Saint-Gilles Durantaye, remplacés en 1730 par MM. de Cicé et de Cintré ; enfin M. de Béchenec, lieutenant du présidial de Rennes, Bodin, syndic de la ville, et le sénéchal de Vitré, remplacé en 1730 par un magistrat de l'amirauté briochine, Limon de la Belleissue. C'est de là que devait partir l'agitation.

Au cours de 1732, l'intendant avait pris au sujet de la répartition des fonds destinés aux grands chemins et aux ouvrages publics, notamment à la reconstruction de la ville de Rennes, si cruellement éprouvée par l'incendie de 1720, une ordonnance que certains commissaires des étapes avaient jugée illégale, et il y avait eu au sein de la commission une vive altercation entre M. de Cintré, et M. de Pontbriand, qui en était devenu le président, le gentilhomme reprochant à l'ecclésiastique ses complaisances pour l'intendant. Celui-ci signale une vive agitation dans ses lettres des 7, 22 mai et 7 juin 1732 ; il parle d'assemblées chez MM. de Cintré et de Coetlogon, il signale la diffusion dans la province de lettres et de mémoires par les soins de M. l'Olivier, substitut du syndic, à l'instigation du marquis de Coetlogon. Le 21 juillet, M. de S. Florentin fit demander par M. de Volvire le registre journalier des délibérations de la commission : le commis du greffe, M. Guillard, refusa de s'en dessaisir. Il fallut employer la force, et chacun de s'écrier qu'on enlevait le registre pour se donner le moyen d'altérer la délibération.

D'une manière générale il y avait de l'échauffement dans les têtes françaises en ce moment. Toute crainte de guerre étrangère était désormais écartée, mais les troubles intérieurs étaient assez graves. C'était le moment où le cimetière Saint-Médard de Paris était le théâtre des scènes convulsionnaires sur le tombeau du diacre janséniste Paris. Il y avait eu démission, puis exil du Parlement. Bref, il y avait de l'orage dans l'air.

* Alors ministre de la maison du roi et ayant la Bretagne dans son département ministériel.

II.

La session s'ouvrit à Rennes le 1^{er} octobre 1732, sous la présidence du nouvel évêque, destiné à jouer un rôle fort important dans les affaires de la province, le parisien Louis-Guy Guérapiu de Vanréal. Saint-Simon, qui ne l'aimait point, l'a dépeint comme un intrigant effronté. C'était en tout cas un homme souple et habile, et on allait bien le voir. Avec lui, la correspondance de l'évêque président, si terne sous la plume des successeurs de M. de Tressan, reprend son intérêt de premier ordre. Il avait ce grand talent du diplomate, l'art adroit de se glisser entre les partis pour les désarmer peu à peu, l'habileté d'être à la fois gouvernemental et patriote.

Comme on en avait pris l'habitude, le don gratuit fut voté sans difficultés. Mais aussitôt après on commença à se quereller, et l'on se querella sur tout, sur l'abonnement de la capitation, sur la suppression des 4 s. pour liv. dans les droits des fermes, sur le rétablissement des commissions etc. On resta en séance de 9 heures du matin à 8 heures du soir, les têtes s'échauffaient et on ne concluait pas. « Voilà treize jours de perdus », écrivait le maréchal le 18 octobre. « Le tumulte est à son comble », écrivait déjà l'intendant le 10 octobre. « La situation est des plus critiques », opinait M. de la Boissière.

Le prince de Léon avait repris la présidence de la noblesse. Désireux d'effacer la mauvaise impression produite par son attitude à la session de 1728 et de regagner les bonnes grâces de son ordre, il faisait toutes ses volontés. Il avait lavé la tête au greffier des Etats pour avoir laissé l'intendant prendre copie des mémoires sur le casernement et sur les commissions. Le clergé s'agitait lui-même. MM. de Vauréal et de Montclus étaient débordés. L'évêque de Léon, Jean-Louis de la Bourdonnaye, agissait en Breton et mettait des bâtons dans les roues. Le maréchal conseillait les concessions. « Si on les refuse, le feu sera plus grand qu'il ne l'a jamais été, et l'on se verra forcé de recourir à des partis extrêmes. » L'intendant les déconseillait. « Vainqueurs sur un point, ils exigeront autre chose. On sera peut-être obligé de séparer les Etats. »

Le 7 octobre 1732, les Etats avaient porté leurs demandes au maréchal sur le rétablissement des commissions, la restitution aux Etats de l'administration des fourrages et du casernement levés illégalement depuis 1726 par simple arrêt du conseil, la concession de la voix délibérative aux commissaires du bureau central. Pendant deux jours, ce furent de perpétuelles allées et venues. Le 9, les Etats, mécontents de ne rien obtenir, donnent l'ordre à leurs présidents de partir pour la cour et suspendent jusque-là tout travail. C'était la mesure révolutionnaire par excellence. Le maréchal comprit qu'il fallait céder.

Il négocia. Il promit d'appuyer auprès du roi les réclamations des Etats, d'avoir une réponse avant l'adjudication des fermes, pour peu que l'on consentit à reprendre le travail. Il réussit. Le 14, les Etats lui remirent leur mémoire justificatif. La noblesse tenait toujours la tête, l'Eglise et le tiers ne suivaient que d'un pas très inégal. Le prince de Léon avait eu un peu de peine le 12 à calmer les esprits, à la suite du refus des deux autres ordres de se ranger à l'avis de la noblesse qui, à 62 voix de majorité, avait décidé de protester contre les défenses du roi. Un gentilhomme avait été jusqu'à lire un mémoire où il parlait de « ces ordres déguisés ». Le métier de président n'était pas une sinécure.

Le gouvernement se décida à céder sur l'affaire du casernement et à accorder aux commissaires des étapes et grands chemins, devenus en plus commissaires du casernement, la voix délibérative. « C'est rendre ces gens entièrement les maîtres », écrivait avec désespoir M. de la Tour, et il signalait les tentatives des Etats pour joindre au casernement la solde des milices et l'entretien de la compagnie des cadets. Il avait décidément raison de dire que les concessions ne faisaient qu'enhardir les députés. Il est vrai que la rigueur les mettait hors d'eux-mêmes. Le pouvoir avait tout lieu d'être embarrassé.

Le 15 octobre, M. de Vauréal propose d'entendre le rapport de la commission intermédiaire, mais l'abbé de Pontbriand répond qu'il ne peut le faire avec exactitude s'il n'a pas le registre des délibérations. M. Fagon est chargé d'aller le demander au maréchal, et le rapporte. On constate que les sceaux sont absolument entiers.

Cela commence à calmer un peu les patriotes. On fait lecture de la délibération, on n'y trouve rien qui put atteindre bien formellement l'intendant. La première impression en prit de la consistance.

M. l'Ollivier fit un discours que l'intendant trouva fort peu convenable et fort impertinent tant en ce qui le concernait qu'à l'égard des commissaires des étapes et du comte de Coetlogon. « Ce petit homme, écrivait-il le 16, devient tous les jours plus insolent, parce qu'il se croit soutenu par la noblesse, qu'il anime par son exemple et ses discours. Mais sa harangue eut peu de succès; l'abbé de Pontbriand au contraire parla comme un ange avec hauteur et dignité, il confondit l'insolence de l'Ollivier et de Guillard et arrangea M. de Cintré de toutes les couleurs. » Celui-ci veut répondre, on le prie de n'en rien faire et on remercie les commissaires, tout en les priant d'oublier la vivacité de l'Ollivier et de Guillard en faveur de leur zèle.

M. de la Tour avait raison d'écrire le soir même : « Il n'y a pas lieu de compter sur une plus prompte expédition des affaires dans l'état d'animation où les factieux ont mis les esprits. » Il proposait de retirer la fameuse ordonnance, origine de la querelle, et de la remplacer par une autre : la noblesse, qui s'était d'abord montrée favorable à cette idée, revint sur son avis et déclara que l'ordonnance devait subsister, comme un monument de la culpabilité de l'intendant. C'était le 1^{er} novembre, M. de Vauréal veut énoncer l'avis contraire des deux autres ordres, il est interrompu par les clameurs furieuses de la noblesse. Après avoir vainement essayé de les calmer, il lève la séance et sort. M. de Lannion, qui présidait en ce moment la noblesse, veut le suivre, mais les gentilshommes l'entourent, le ramènent dans la salle, font battre tous les quartiers de la ville pour rallier les opposants et ferment les portes afin de couper court à toute tentative de désertion. Une protestation est aussitôt rédigée, couverte de plus de 250 signatures, et on défend au commis Guillard de s'en dessaisir.

Le tumulte redouble le lendemain 2. Tous les essais de conciliation furent inutiles, le désordre était affreux. Dès que quelqu'un proposait un avis, mille *non* redoublés partaient des rangs de la noblesse, et les conciliateurs étaient hués. « Le maréchal fit re-

mettre au syndic les deux expéditions de la distribution, faisant ainsi les Etats maîtres d'en ordonner à leur gré ; mais, dans la fureur et l'ivresse où ils étaient, le roi leur aurait fait proposer de leur remettre le don gratuit qu'ils l'auraient refusé. » Enfin à dix heures, le syndic déclara que les commissaires du roi évoquaient à eux l'affaire, et l'on alla se coucher.

Cependant 48 heures de libre tapage avaient un peu calmé les esprits, en donnant une large issue aux colères. La « molle et muette complaisance des gens sensés » que stigmatisait Vauréal ne voulait pas se laisser complètement dominer par « la hardiesse criarde du petit nombre », car « ils ne sont pas plus de 25 ou 30 qui entraînent plus de 200 gentilshommes sensés. » Aussi, malgré les non et les cris furieux des enragés, leurs *abrenuncio* et leurs *potius mori quam fedari*, on alla au scrutin sur une proposition d'accommodement qui consistait à ne rien inscrire sur le registre, ni délibération, ni protestation, ni évocation, et cette proposition rallia la majorité.

La noblesse conservait cependant une dent contre M. de Vauréal. Elle le montra bien lorsqu'il s'agit, le 9 novembre, de voter les gratifications des présidents des ordres. Le gouvernement avait d'ailleurs fort mal pris ses mesures. On ne s'était décidé que la veille à onze heures du soir à inscrire la question à l'ordre du jour de la séance. Peu de gens en avaient été informés, « il manquait à l'assemblée plus de 50 gentilshommes de ceux qui, occupés à faire leur cour le soir, ne sont diligents le matin que lorsqu'ils ont été avertis de l'être ; et parmi les présents étaient presque tous ceux qui le dimanche précédent avaient fait le tumulte et qui, regrettant de l'avoir vu finir, paraissaient disposés à en célébrer l'octave ; enfin tous les augures étaient sinistres et l'événement les justifia. »

À la majorité de 63 voix contre 57, la noblesse refuse de voter à M. de Vauréal aucune gratification. Le prince de Léon essaie vainement de rétablir les choses ; les paresseux, qui arrivaient en foule, se joignent inutilement à lui ; raisons, représentations, prières, tout vient se briser contre les cris redoublés de : « Arrêt ! Il y a arrêt ! » Enfin, après 4 heures de mêlée, l'église « qui s'était contenue en corps de réserve, » déclare à son tour qu'elle ne votera

aucune gratification au prince de Léon. Vauréal parla, dit la Boissière, « avec une telle dignité, que presque toute la noblesse après la séance, le suivit en corps jusque chez lui. »

En revanche, les gentilshommes n'oubliaient pas les modestes auxiliaires qui s'étaient dévoués à leur cause. Le mémoire des frais et débours de Guillard fut réglé et payé sur le champ par le trésorier, sans la participation des commissaires du roi. Comme on craignait que le conseil ne refusât de ratifier les gratifications de l'Olivier et de Guillard, on fit signer au second substitut Odye l'engagement de partager sa gratification avec l'Olivier si la gratification de celui-ci n'était pas ratifiée. De plus sur les 48.000 liv. que la noblesse répartissait généralement entre les gentilshommes présents, 2000 furent votées à MM. de Botdéro et de la Garlaye pour être par eux remises à l'Olivier et à Guillard si l'éventualité redoutée venait à se produire. L'intendant écumait. « Guillard, écrivait-il le 19 novembre, est le plus dangereux des deux, et sa femme dans son espèce ne l'est pas moins. C'est par leurs intrigues et leurs lettres répandues dans la province qu'ils ont animé plusieurs gentilshommes mal intentionnés appelés *les gens du coin* par rapport au lieu où ils se retirent et se réunissent dans l'espérance de se procurer des avantages. »

À chaque instant éclataient des querelles nouvelles. Un jour, M. de Kermeno, ancien major des dragons de Bretagne, aujourd'hui capitaine des dragons du Dauphin, se prenait de querelle chez le maréchal avec le lieutenant-général comte de Carcado ; un autre jour, le maréchal ayant fait faire la première bannière avant le dépôt des conditions des baux dont l'évêque de Léon faisait traîner la rédaction en longueur, un grand tumulte se faisait dans la noblesse, et le prince de Léon essayait de vives critiques pour avoir eu le malheur de dire que la chose s'était faite de concert avec les présidents des ordres. Puis c'était un abbé qui se plaignait que son ordre eut rejeté la demande de scrutin formulée par 4 membres, au sujet de la nomination des commissaires de l'état de fonds ; des membres du tiers ajoutaient que pareille irrégularité avait eu lieu chez eux, et, sur les cris redoublés de la noblesse, les deux autres ordres revenaient aux chambres et opinaient au scrutin. On refusait les fonds pour les postes, on refusait d'employer l'excédent des fonds à rem-

bourser les emprunts au moyen d'une loterie ; on votait 4000 liv. de gratification à l'alloué de Guérande, M. de Kerpondarne, emprisonné en 1720 pour avoir fait assigner le maréchal de Montesquiou.

Ainsi cahoté, le char de l'Etat avançait toutefois sans verser. On avait craint que M. de Coëtlogon, qui se donnait beaucoup de mouvement, ne réussit à se faire élire procureur-général-syndic ; mais, après avoir obtenu beaucoup de voix dans l'ordre de la noblesse, il se désista sur l'avis que ses démarches n'étaient pas agréables au roi. Les Etats finirent par se résigner à terminer la session avant d'avoir obtenu du roi la voix délibérative pour leurs commissaires des grands chemins, mais ils subordonnèrent le vote des fonds à cette condition, et défendirent à leur trésorier de payer quoi que ce fût sur simple certificat de l'intendant. En même temps, ils faisaient prier le comte de Toulouse, gouverneur très nominal de la province, de leur accorder des inspecteurs diocésains.

Les élections du bureau central offrirent un caractère curieux. Le nombre de ses membres avait été porté de 4 à 6. Vu son importance, on avait jugé à propos de lui donner pour chef un évêque, et ce fut celui de Rennes, M. de Vauréal qui fut élu. Les abbés de la Bretonnière et de Pontbriand, le comte du Bouexic, MM. de Bécheneg, et de la Belleissue furent réélus. MM. de Trémigon et de Kersaliou furent remplacés par MM. de Gouyon et le Mesle, celui-ci briochin comme l'avaient été avant lui MM. de Guersans et de Kersaliou ; MM. de S. Gilles Durantaie et le sénéchal de Vitré, qui avaient été membres de 1728 à 1730, mais n'avaient pas été réélus à cette dernière date, rentrèrent à la commission. L'intendant pouvait s'applaudir de la non réélection de son adversaire M. de Cintré, mais il eut la douleur de voir échouer son plus chaud partisan, M. de Cicé. Ces deux gentilshommes ainsi que M. de Guichen, également non réélu, étaient remplacés par le marquis de Coetmen, le comte de Meneuf et M. de Derval ; M. Rallier était remplacé par le sénéchal de Rennes ; et M. Bodin par le sénéchal de Hédé ; enfin, trois membres nouveaux entraient dans la commission, l'abbé de Saint-Gildas, le marquis de Liré et M. Darnet, député de Moncontour.

Les Etats furent clos le 22 novembre. Deux mois après, un arrêt

du conseil du 30 janvier accordait aux commissaires des Etats la voix délibérative si ardemment souhaitée.

Prévoyant sa défaite sur ce terrain, M. de la Tour avait résolu de se venger sur les personnes. Le 2 décembre 1732, il avait fait arrêter l'Olivier et Gaillard. Plus de quatre mois après ceux-ci étaient encore en prison, et j'ignore quand ils furent relâchés. Si l'intendant avait cru les abattre, il se trompait. Le 5 décembre l'Olivier lui écrivait une lettre qui est à citer en entier, car elle montre, avec le style un peu tendu et déclamatoire du XVIII^e siècle, une énergie qui fait honneur au caractère des hommes de cette époque.

« Malgré la rigueur de la saison et mon indisposition, y disait-il, je suis par vos soins et ceux de M^{me} de la Tour enfermé dans ma double prison, je n'y vois lire et écrire en plein jour que par le secours d'une chandelle, je n'ai de compagnie que celle de la garde qui m'observe jour et nuit, je n'ai la liberté d'écrire qu'à condition que mes lettres seront remises à M. le grand prévôt, on ne me laisse voir ni à mes proches ni à mes amis, et, s'ils veulent me donner quelque consolation à travers les affreux verroux de mon cachot, on les écarte brusquement sans égard ni pour les personnes du sexe ni pour les gens de condition ; en un mot, il ne manque pour avoir l'appareil complet du plus grand des scélérats que d'être chargé de chaînes. Vous avez sans doute oublié de solliciter qu'on m'en mit ; faites-le, je suis prêt de les souffrir et de souffrir jusqu'à la mort inclusivement pour l'amour de ma chère patrie ; mais, permettez-moi de vous le demander, quel fruit espérez-vous tirer de cette oppression ? Croyez-vous par là me réduire à vous demander pardon d'avoir osé vous résister par attachement à mes devoirs ou me dégoûter à jamais d'une fidélité qui attire après soi une si cruelle persécution. Si c'est là votre objet, trouvez bon que je vous conseille, avec le respect que je dois à votre place, de vous en départir, parce que je sens que mon âme est par la grâce de Dieu, incapable d'une semblable prévarication. Songez que votre heure approche, que votre âme est prête à quitter les tristes restes de sa dépouille mortelle, qu'elle paraîtra peut-être demain devant un juge qu'aucun artifice ne peut surprendre. M. l'abbé de Pont-

briand qui se mêle de prêcher (allusion à un sermon dans une assemblée de charité chez la maréchale le 11 novembre) devrait bien vous annoncer ces terribles vérités et en profiter lui-même. Le temps est court et l'éternité terriblement longue.

Vous êtes peut-être surpris de la liberté avec laquelle je vous écris, le rang que vous tenez vous a accoutumé à un autre style, mais votre étonnement cessera lorsque vous considérez que l'âme d'un honnête homme est libre jusque dans les fers, *nescia celari virtus* ; enfin la religion que je professe m'a appris à ne craindre que ceux qui peuvent tuer l'âme ».

Au milieu de tant de bourgeois fonctionnaires et courtisans, cette lettre d'un bon citoyen m'a fait plaisir.

(A suivre).

CH. DE LA LANDE DE CALAN.



JEAN KERVER

DRAME EN TROIS ACTES. EN VERS

(Suite)¹

ACTE DEUXIÈME

Même décor qu'au premier acte. — La boutique est entièrement tendue de drap noir aux larmes d'argent. La bannière de Jacob Kerver suspendue au mur est voilée de crêpe.

SCÈNE I.

JEAN KERVER (35 ans environ, uniforme d'officier, justaucorps de buffle, bottes, épée) BOURRIEN, TRIGAULT.

Jean est assis au premier plan, entre Bourrien et Trigault ; pendant la scène, il arpente plusieurs fois le théâtre.

JEAN KERVER.

Je me suis endurci dans le métier des armes ;
Mes yeux ne sauraient plus pleurer de douces larmes,
Mais mon père frappé si tôt ! Le cœur me fend...
Vous dites qu'il est mort appelant son enfant...

BOURRIEN

Oui, son heure a sonné sans délire ni fièvre.
On l'apporta mourant de la rue et sa lèvre
Murmura : Jean, mon fils ! avant qu'il succombât :
Pareil au chêne altier que la cognée abat.

¹ Voir la livraison de février 1898.

JEAN KERVER

Je viens ici trop tard, et je me désespère
 De n'avoir pas fermé tes yeux, mon pauvre père.
 Dieu m'est témoin que j'ai risqué plus de cent fois
 Ma vie en des combats et les sévères lois
 De la guerre ont blanchi mon front, courbé ma taille.
 L'injuste mort que je cherchais dans la bataille
 Et qui m'a fui toujours étend son bras vainqueur
 Sur toi, l'homme de paix. Ah ! pour t'ouvrir mon cœur,
 J'arrive de très loin, voulant que tout s'efface...
 C'est le vent du tombeau qui me souffle à la face.....
 Mais d'où lui vint le coup qui le foudroya net ?

BOURRIEN

De son âge...

JEAN KERVER (*vivement*).

Il était fort comme un lansquenet.
 Je n'admire jamais plus solide charpente,
 Mes vingt ans faiblissaient auprès de ses soixante.

TRIGAUT

Mais depuis quelques mois sa santé faiblissait,
 Le travail lui semblait plus rude, il s'y forçait,
 Il mit tout son effort en un dernier ouvrage,
 Et l'effort l'a tué.

JEAN KERVER

Pourquoi tant de courage
 Dépensé, quand le but est atteint, et qu'il faut
 Enfin se reposer ? — Allons Bourrien, Trigaut,
 Vous les anciens amis qui connaissiez ma mère,
 Dites-moi donc qu'il est mort de douleur amère !
 Si mon brusque départ le navra grandement,
 Je n'ai pas été son bourreau, j'en fais serment,
 Vous le savez...

BOURRIEN (*bas*).

Sa femme !

JEAN KERVER (*avec une rage contenue*).

Ah ! cette malheureuse !
 Sous quel astre fatal sa beauté dangereuse
 Vint-elle dévaster la tranquille maison !

TRIGAUT

Votre père l'aimait, et plus que de raison !
 C'est vrai, mais d'un tel choix elle paraissait digne,
 Docile et prompte à le servir au moindre signe.
 Hier soir on a dû l'arracher du cercueil.

JEAN KERVER (*avec ironie*).

Je devrais selon vous lui faire bon accueil,
 Marquer d'un caillou blanc le jour de son entrée,
 Et la remercier d'une bouche sucrée
 De nous avoir, mon père et moi, brouillés à mort !

BOURRIEN

Épargnez-la, le grand coupable fut le Sort.
 Kerver (pardonnez-moi) ne voyait que par elle ;
 S'il la trouva toujours dévouée et fidèle,
 Il eut toute sa part du bonheur attendu.

JEAN KERVER

Retrouva-t-il ainsi ce qu'il avait perdu !...
 Pour le zèle pieux et la foi conjugale
 La femme nous les doit quand elle est notre égale ;
 Mais si notre bonté l'éleva jusqu'à nous,
 Qu'elle courbe la tête et nous serve à genoux !...
 Fidèle et dévouée ! Ah certes !... Sur mon âme,
 L'épouse de mon père est au-dessus du blâme.

BOURRIEN (*avec hésitation*).

On n'a jamais rien dit de grave, en vérité...

JEAN KERVER (*avec violence*).

On a dit quelque chose?... Une infidélité
Est faute pour les uns, pour les autres est crime.
Votre silence faux m'épouvante et m'opprime.
Parlez...

TRIGAUT (*très bas*).

C'est le départ... de ce... Robert Fargent.

JEAN KERVER (*éclatant*).

Départ !... Robert Fargent... Ah ! sans être exigeant,
J'ai le droit de vous dire : abrégé mon supplice.

TRIGAUT

Parle, Bourrien.

BOURRIEN

Non, toi.

TRIGAUT

Gardez de l'injustice
Votre âme pour juger, votre bras pour punir.
Jacob Kerver étant très las voulut choisir
Un successeur qui pût continuer son œuvre.
Il nous trouva hors d'âge — et comme une couleuvre,
Un jeune homme avait su s'insinuer ici.
Venant de la Bretagne, il avait réussi
A plaire au maître, en lui parlant l'âpre langage
Qui résonne là-bas, de la lande à la plage ;
Kerver le prit en goût et le favorisa.

Et pour son successeur un jour nous l'imposa.
L'ami Bourrien et moi, mécontents de l'affaire,
Nous voulions tout quitter, mais, à ne vous rien taire,
Les colères d'amis sont neiges au soleil,
Ou vagues cauchemars qu'emporte le réveil.

JEAN KERVER (*frémissant*).

Je vois Robert Fargent, mais l'autre ?

TRIGAUT.

Patience !

A des signes certains l'homme d'expérience
Reconnaît les cœurs qu'a blessés le mal d'amour.
Or, je vis bien souvent et clair comme le jour
(Moi qui fus amoureux de mainte bachelette)
Que Fargent en tenait pour Madame Paulette.
Il rougissait près d'elle ainsi qu'un jouvencel,
Il peignit son image aux marges d'un missel ;
Il se penchait de loin, avec idolâtrie,
Vers elle, comme un clerc vers la Vierge Marie...

JEAN KERVER.

Mais elle ?

TRIGAUT.

Pensez-vous qu'elle ait dit son secret ?
Elle est d'abord hautain et de maintien discret,
Mais je crois — nous touchons à la fin de l'histoire,
Que Fargent n'eut pas lieu de chanter sa victoire.
Le jour où, salué par la joie et les cris,
Le roi Charles mens son épouse à Paris
Fut pour Fargent, malgré Kerver, un jour de peine ;
La dame le chassa par scrupule ou par haine,
Il n'osa plus franchir ce seuil...

JEAN KERVER (*éclatant*).

Damnation !

N'avez-vous pas senti que quand sa passion
Fut éteinte, elle prit en dégoût son complice ?
C'est des femmes de bien l'éternelle justice !
Mais, d'honneur, celle-ci peut faire des jaloux,
M'ayant pour amoureux, mon père pour époux
Et l'autre pour amant !... J'étais jeune et timide,
Quand elle m'attendrit par sa candeur perfide.
Nous avons échangé de très chastes serments,
Comme les font, au clair de lune, les amants.
Mais mon père survint, notre idylle modeste
Aurait changé de nom pour s'appeler inceste.
J'éclatai — qui de nous eut le plus à souffrir,
Ou moi de le braver, ou lui de me punir ?
M'eût-il laissé partir sans me croire coupable ?
Et comme un mécréant donnant son âme au diable,
Je reniai les miens m'offrant aux coups du sort...
Mon père a-t-il ouvert les yeux avant sa mort ?

BOURRIEN

Ce départ lui parut un douloureux mystère,
Je le surpris un jour les yeux fixés à terre,
Il me dit : « Je voudrais quitter cette maison
« Où la tristesse rampe avec la trahison. »
Comme je le calmais, d'une voix d'agonie,
« Elle fut (reprit-il) notre mauvais génie. »

JEAN KERVER

Ce que vous m'avez dit, je voulais le savoir ;
J'accomplirai la tâche austère du devoir.
Avant que mon bras tremble, ou que mon cœur hésite.

BOURRIEN

Jeune homme, gardez-vous de condamner trop vite.

Sur des soupçons jaloux, vrais ou faux à moitié,
N'éteufiez pas la voix de la sainte pitié.
Voulez-vous que des chiens ardents à la curée
Rongent une mémoire entre toutes sacrée ?
Que le monde méchant fasse de vos tourments
Le folâtre sujet de ses amusements ?...
Attendez bien plutôt l'heure de la justice,
A celui qui n'est plus faites ce sacrifice

(*Sur ces dernières paroles, Paulette en grand deuil descend
lentement l'escalier.*)

BOURRIEN (*continue plus bas*).

Dame Paulette vient, il faut lui faire accueil.

JEAN KERVER (*à part*).

Père, je me contiens si près de ton cercueil,
Fais que je me résigne et dévore l'outrage...

TRIGAUT (*très haut à Jean*).

Pour rendre à votre père un solennel hommage
Les corporations viennent de la cité :
Nous partons pour les joindre et marcher à côté.

(*Bourrien et Trigaut sortent par la porte de gauche après
avoir vu à Paulette*).

SCÈNE II

JEAN KERVER, PAULETTE KERVER

PAULETTE (*après un silence*).

Soyez le bienvenu dans la triste demeure
Où tout porte le deuil du père, où tout le pleure.
Il a parlé de vous jusqu'à l'instant affreux
Où la mort épandit ses voiles ténébreux.
Comme il se souvenait, à travers la nuit noire,

Des plus anciens objets gravés dans sa mémoire !
Toujours il s'obstinait à vous revoir enfant ;
Votre absence rendait son mal plus étouffant,
Vous étiez dans ses yeux, son cœur et sa pensée.

JEAN KERVER

Tu l'écoutes, mon père ; étends ta main glacée,
Clos cette bouche prompte aux aveux indiscrets.
Madame, épargnez vous de stériles regrets,
Laissez-moi prier près de la chère dépouille.

PAULETTE

J'ai compris, vous trouvez que ma présence souille
Ce logis où le fils ingrat rentre en vainqueur.
Mais songez-y ; je fus son élue, et son cœur,
Que vous avez percé de flèches torturantes,
Voulait pour le calmer mes lèvres murmurantes.
Avec ces faibles mains, expertes à guérir,
Je l'ai fait vivre heureux, vous l'avez fait souffrir,
S'il vous aimait, c'était dans l'angoisse éternelle ;
S'il m'aimait, la lueur au fond de sa prunelle,
Disait le bonheur sûr et la tranquillité.
Mon amour a fleuri dans son cœur dévasté
Comme fleurit la rose, à Noël, dans la neige.
Vous m'insultez en vain, son ombre me protège,
Et son tendre regard, en s'abaissant sur moi,
Arrête vos mépris, empêche mon émoi.

JEAN KERVER

Je vous retrouve enfin ; mais, par Dieu, je préfère
Aux affectations d'amour votre colère.
Bas les masques ! la guerre est ouverte entre nous :
Ne blasphémez donc plus, en pleurant votre époux.
Soyez sincère, ayez l'audace de me dire
Ce que votre âme en ses replis cache de pire.

Mon père (disiez-vous) en plein rêve est parti !
Avez donc qu'il fut malheureux et trahi.
N'avez-vous pas un nom qui vous brûle les lèvres,
Un doux nom se mêlant aux amoureuses fièvres,
Celui de votre amant, Robert Fargent ?

PAULETTE (*très émue*).

Mon Dieu,

Fais que je sois chassée à jamais du saint lieu,
Si l'accusation n'est fausse autant qu'infâme !
Mais de si bas propos n'atteignent pas mon âme,
Je sais ce que je vaudrais ; toutes vos cruautés
Je les flétris d'un mot, d'un seul mot : Vous mentez !

JEAN KERVER.

Le dédain ne vous va pas mieux que la furie.
Vous êtes condamnée, et l'opinion crie
Que vous avez commis parjure et trahison,
Que par vous l'adultère entra dans la maison.
Sevré de vos baisers, votre complice rôde
Près du logis, ainsi qu'un voleur en maraude...

PAULETTE (*hors d'elle-même*).

Je l'ai chassé !

JEAN KERVER.

Sans doute, il devenait gênant,
Racontait ses plaisirs d'amour à tout venant...

PAULETTE (*indignée, mais reprenant son assurance*).

Ah ! le sang de mon cœur coule par la blessure
Que lui fait votre main de bourreau, mais je jure,
Par le Christ sans pitié pour les blasphémateurs,
Que vous prêtez l'oreille à de vils imposteurs !
Cet homme vint ici, malgré mon front sévère,
Je compris que j'avais le malheur de lui plaire.

Il fut discret, se tint à l'écart, jusqu'au jour,
Où, tenté par le diable, il me parla d'amour.
Je le congédiai sans trembler à voix haute
(Le courage n'est pas l'indice d'une faute) ;
Il partit ne m'ayant pas même pris la main.
Depuis, je ne l'ai pas trouvé sur mon chemin.
Voilà tout mon secret, voilà tout notre crime.
Ai-je donc mérité d'être votre victime ?...
Quand vous aurez broyé mon orgueil sous vos pieds,
Ne jugerez-vous pas mes péchés expiés ?
Du logis paternel et de votre présence,
Chassez celle qu'aux jours bénis de l'innocence
Votre bouche nommait, votre cœur chérissait ;
Mais si la bouche ment aujourd'hui, le cœur sait
Qu'elle ne fut jamais coupable d'infamie,
Celle que Jean Kerver appelait son amie !

JEAN KERVER (*avec douceur et tristesse*).

Les souvenirs d'enfance ont-ils donc le pouvoir
D'arrêter l'homme sur la route du devoir ?...
Oui, j'eus pour vous la sainte affection que donne
Un moine extasié d'amour à la Madone.
Vous viviez près d'ici, quand le logis obscur
De votre aïeul l'orfèvre abritait un lis pur.
Je voyais, tout au fond, vos yeux couleur d'aurore
Et vos cheveux qu'un fin rayon de soleil dore ;
Vous sortiez rarement, mais, par un soir d'été,
Je crus m'unir à vous pour une éternité ;
La fleur que vous teniez je l'avais ramassée
Et portée à ma lèvre. — Ivresse tôt passée !
Mais mon père vous vit, le charme fut rompu...

PAULETTE

J'ai voulu déjouer le sort, je n'ai pas pu !
Le Ciel a repoussé mon ardente prière.

JEAN KERVER (*avec amertume*).

A moi la vie ingrate a fait un cœur de pierre,
Et même la pitié, cette divine fleur,
Y languit, dans l'attente inutile d'un pleur.
Mon œil perçoit encore, à travers un nuage,
Une très précieuse et poétique image,
Qui me suivait dans les cités pleines de bruit,
Protégeait mon repos sous la tente, la nuit,
Et me faisait dormir le front dans les étoiles ;
Elle devenait femme, entr'ouvrait ses longs voiles,
Et je tendais les bras vers elle, éperdument...
Mais l'image est ternie, effacée : un amant
L'a de son souffle impur dissipée en fumée,
Et je vous hais, après vous avoir tant aimée.

PAULETTE

Il fallait dans mon sang étouffer mes remords,
Cruel, et d'un seul coup m'épargner mille morts,
Avant que se commit le crime inexpiable
Et que le sort dressât l'obstacle insurmontable.
De vous, par vous, j'aurais tout admis, sans faiblir,
Mais nous avons laissé le malheur s'accomplir...
Alors, je me dus toute à votre père, et comme
Sa bonté s'alliait à sa dignité d'homme,
J'eus bien peu de mérite à vivre sous sa loi ;
J'étais son obligée en lui gardant ma foi.

JEAN KERVER (*à part*).

Ne la dirait-on pas sans reproche, à l'entendre ? —
Mon âme ! reste close à tout sentiment tendre,

(*A Paulette*).

Non, je ne vous crois plus.

(*Il se dirige vers la fenêtre.*)

Quelles sont ces rumeurs ?

On vient ici.

PAULETTE

Sans doute, un groupe d'imprimeurs
Veut rendre à votre père un hommage suprême.

JEAN KERVER

O mon maître, ô mon père, on te respecte, on t'aime.
Montrons, malgré l'état où le sort nous a mis.
A tous ces braves gens que nous sommes amis ;
Nos visages, portant la trace de nos peines,
Ne leur livreront pas le secret de nos haines.

(Paulette et Jean remontent lentement l'escalier de droite, au moment où plusieurs maîtres imprimeurs, suivis de Bourrien et de Trigaut, entrent par la porte de gauche.)

SCÈNE III

MAITRE ANDRÉ MIGNARD, MAITRE SIMON DUBOIS,
BOURRIEN, TRIGAUT, IMPRIMEURS.

MAITRE ANDRÉ MIGNARD *(à Maître Simon Dubois)*.

Ce que c'est que de nous ! Il était vigoureux,
Droit comme un peuplier, et moi qui suis plus vieux,
Je ne m'attendais pas à voir ses funérailles.

MAITRE SIMON DUBOIS

Comme la guerre, ami, la vie a ses batailles,
Et tomber à son poste est un glorieux sort.
Jacob Kerver fut un lutteur, le voilà mort.
Combien restent debout dans la vaillante troupe
De Gutenberg ? La nef voguait, ayant en poupe
Le vent des longs espoirs et des nobles hasards !
Avec Kerver s'éteint l'un de ces grands vieillards.
Il en reste, avec vous ?...

MAITRE ANDRÉ MIGNARD

Tout au plus trois ou quatre,
Nos bras avec nos cœurs s'usèrent à combattre
Pour la vérité sainte, en dépit de l'affront...
Le flot nous a battus comme il bat ce vieux pont.

MAITRE SIMON DUBOIS

Où, les choses ont leurs obscures destinées ;
A disparaître un jour elles sont condamnées.
La Seine d'un effort irrésistible et lent,
Ebranle et fait fléchir l'antique monument ;
Un édit de Messieurs les échevins invite
Les derniers habitants à partir au plus vite...

MAITRE ANDRÉ MIGNARD

Serions-nous en danger ?

MAITRE SIMON DUBOIS

Plusieurs de nos amis,
De crainte d'un malheur restent sur le parvis,
Avec Jacob Kerver choit le pont Notre-Dame,
Tous deux rudes joueurs qu'un même choc entame,
(Bas à son interlocuteur, voyant venir Bourrien et Trigaut.)
Voici Bourrien, ridé comme un vieux parchemin ;
Trigaut le suit, ce sont les deux doigts de la main.
(A Bourrien et Trigaut, qui s'approchent.)
Vous nous cherchez, Messieurs,

BOURRIEN

Eh ! oui, Messieurs, c'est l'heure
Où le cortège va sortir de la demeure.
Dans l'église où Kerver n'entrera plus, hélas !
Comme un lugubre chant de mort tinte son glas.
(Designant Paulette et Jean qui descendent l'escalier.)
Ce jeune homme est son fils, cette femme est sa veuve.

SCÈNE IV

LES MÊMES, PAULETTE, KERVER, JEAN KERVER

MAITRE ANDRÉ MIGNARD (*s'adressant surtout à Paulette*)

Madame, Dieu vous aidé en la cruelle épreuve
 Qui vous enlève un tel époux ! Nul mieux que moi
 Ne l'a connu, n'a pu juger sa bonne foi.
 Le roi Louis contre le duc faisait campagne,
 Quand il vint, un beau jour, du fond de sa Bretagne,
 Habile dans notre art et déjà fort expert ;
 Rien ne le rebutait : un bréviaire offert
 Au roi dans son château de Tours le fit connaître,
 Et quoique son aîné, je saluai mon maître !
 Pas un sentiment vil entre nous ne s'est mis ;
 Nous étions francs rivaux ensemble et bons amis,

(Se tournant vers Jean.)

Jeune homme, vous marchez dans une autre carrière,
 Puissiez-vous y rester digne de votre père !
 C'est le souhait simple et cordial du vieux doyen ;
 Celui que nous pleurons ne connut qu'un moyen
 De réussir. Il fut honnête. Un tel modèle.
 Fera votre âme droite et votre cœur fidèle.

JEAN KERVER

Merci, maître honoré, d'avoir guidé mes pas.
 Le bonheur et l'honneur ne se séparent pas ;
 Mon âme est pénétrée et s'ouvre comme un temple
 Où fleurit à jamais le paternel exemple.

PAULETTE

Oserai-je mêler ma voix aux chants de deuil
 Dont l'harmonie éclate autour de ce cercueil ?
 Dirai-je les accents tout pleins de poésie

Qu'il trouvait dans son cœur pour la femme choisie ?
 Je croirais profaner ces trésors de bonté
 Par de trop vains discours. Quant à sa charité,
 La vieillesse indigente et l'enfance fragile
 En témoignent : il fut l'homme de l'Évangile.
 Des biens qu'il a gagnés, des profits de son art,
 Les pauvres ont toujours pris la meilleure part.

MAITRE ANDRÉ MIGNARD

C'est la part de Dieu même, auguste privilège...

(à Jean),

Vous irez, Jean Kerver, en tête du cortège.

(à Paulette),

Pour vous, Madame, il faut rester à la maison,
 Qui sous ses voiles noirs sera votre prison ;
 L'usage vous défend de nous suivre à l'église !
 Priez et pleurez seule.

(Il marche vers la bannière suspendue au mur de droite).

Il convient qu'on élise

Un ami du défunt et de mérites tels.
 Pour porter l'étendard au pieds des saints autels.
 Rivale de la fleur de lis, la blanche hermine
 Aux champs d'azur ainsi qu'aux champs bretons domine,
 La bannière est en deuil avec ces pleurs d'argent !
 Qui la portait jadis ?

BOURRIEN (*avec hésitation*).

C'était Robert Fargent.

JEAN KERVER, *bas*.

Toujours lui !

PAULETTE, *même ton*.

Par pitié !

TOME XIX. — MARS 1898.

MAITRE ANDRÉ MIGNARD

Fargent ? Dans ma mémoire
Ce nom n'est point inscrit.

TRIGAUT

Il est absent.

MAITRE ANDRÉ MIGNARD

La gloire

De porter la bannière écheoit donc à Bourrien,
Le plus vieil artisan, le plus homme de bien.

*(Bourrien s'incline et décroche la bannière que Maître André Mignard
touche et baise dévotement).*

Je te salue à deux genoux, bannière auguste,
Toi le drapeau du sage, et l'insigne du juste ;
Un avenir de paix dans tes plis est écrit,
Guide nos descendants aux luttes de l'esprit !

MAITRE ANDRÉ MIGNARD

Reste pacifique et sereine,
Bannière, et qu'homme ne te prenne
Pour les fratricides combats !
L'azur dont tu nous rends l'image,
N'est traversé d'aucun nuage,
Le sang ne te souillera pas.

MAITRE SIMON DUBOIS

Tu flotteras dans les ténèbres,
Tu luiras sur les jours funèbres,
Portant le Verbe dans tes plis ;
Du mourant au vivant tu passes ;
Tu brilleras, flambeau des races,
Pour éclairer nos fronts pâlis.

MAITRE ANDRÉ MIGNARD

Plus tard, l'invention féconde,
Ayant rayonné par le monde,
Nos fils se souviendront de toi ;
Relique insigne et vénérée
Tu leur diras : Je suis sacrée,
Je suis le travail et la foi !

*A ce moment, la porte communiquant avec l'intérieur de la maison s'ouvre ;
porté par quatre ouvriers imprimeurs, en costume de travail, le cer-
cueil descend lentement l'escalier. Par la porte de gauche entrent des
prêtres, des enfants de chœur ayant des cierges allumés à la main, un
groupe de nouveaux imprimeurs avec leurs bannières. Tous les fronts se
découvrent. Les prêtres, se plaçant derrière le cercueil, entonnent le chant
du Requiem. Le cortège — Jean Kerver en tête, puis Maître André
Mignard et les porteurs de bannières — se met en marche vers l'église
dont la grosse cloche à coups rapprochés tinte le glas. Paulette reste à
genoux, au premier plan, abîmée dans sa douleur.*

RIDEAU

(A suivre).

OLIVIER DE GOURCUFF.



UN PATRIOTE BRETON

Connaissez-vous Saint-Nazaire ? Cette ébauche de ville, ces entassements d'hommes, qui vivent d'attente, debout, leur possession à la main comme dans une gare ; faites appel à votre imagination, et regardez Saint-Nazaire.

Ici, belle et grande place, plus vaste que la place Royale de Nantes ; on y dresse des tentes comme au milieu du désert. Là-bas une superbe rue ; les maisons seules y manquent. A votre gauche sont projetées de vastes habitations figurées par quelques baraques ; la galette de blé noir s'y tourne en plein vent, devant la porte ; on entre sous les planches pour la savourer. Voilà un théâtre commencé, on y montre quelquefois des singes, frais débarqués de nos paquebots transatlantiques. Voilà pour la ville.¹

Mais le bassin ? Magnifique ! Les navires ? les steamers ? Splendides ! Vue de ce côté, Saint-Nazaire est la reine des flots. C'est la *Carthage moderne*, disent ses flatteurs, car elle a déjà des flatteurs comme toute nouvelle puissance qu'elle est.

Il y a bien encore quelques ombres au tableau ; par exemple, il ne faudrait pas trop s'aventurer dans ses rues trop avant dans la soirée ; la police de Saint-Nazaire n'est pas absolument irréprochable, et si vous tenez à conserver votre bourse ou votre montre, supposant, dis-je, que vous ayez cette prétention, la jeune ville ne s'engage nullement à vous les garantir : « Je n'ai point assez de gardiens de la paix, vous dit-elle ingénument, ne vous promenez pas le soir, la nuit est faite pour dormir ; vous trouverez, en cherchant bien, plusieurs maisons solidement bâties ; que ceux qui ont quelque chose à conserver s'y renferment, et puis, enfin, on a ses revolvers. L'Amérique en fait bien usage ; je ne sais pourquoi vous ne voulez jamais aider la police en France ? »

¹ Ceci était écrit il y a plusieurs années.

Saint-Nazaire a raison. Une cité à son aurore est forcée d'accueillir tout le monde. *Les gens ramassés et non moyennés y foisonnent, surtout ceux qui mériteraient d'être pendus exemplairement si l'on pouvait réussir à les prendre vifs.*

C'est ainsi que me parlait l'autre jour un Saint-Nazairéen centenaire, dans un langage de l'autre siècle.

En effet, toute les semences² des grandes villes sont les mêmes, et sans vouloir remonter jusqu'aux Grecs, qu'était la ville éternelle en son enfance ? sinon une pépinière de voleurs, enlevant à main armée les femmes et les troupes voisins ?

On l'a dit avant M. de Bismark ; *la force prime le droit*. Rome, en s'agrandissant, en se consolidant, s'est fait respectable ; elle a eu comme les autres son heure d'honnêteté, jusqu'à sa décadence, jusqu'à son Bas-Empire, car les extrêmes se touchent. Ne parlons jamais ni du commencement, ni de la fin ; ne regardons ni trop haut ni trop bas ; le milieu toujours. Il n'y a que cela de bon. Après le milieu, tirons la planche.

Or, Saint-Nazaire est un astre encore dans son croissant : prenons donc patience et soyons indulgents.

Pas trop cependant : vous ne me disiez pas que cette soi-disant jeune ville recommence une nouvelle édition. Je viens de lire que sa première existence date du règne de Clotaire, roi de France. « Alors nous dit le révérend père Albert, saint Félix était évêque de Nantes, lorsqu'il arriva qu'un soldat de Guéret, comte de Vannes, entra dans l'église de Saint-Nazaire, du bas de la Loire, pour dérober un bouclier d'or, pendu dévotieusement dans l'église du saint martyr ; ce soldat ne se contenta pas du vol, car ayant fait amener son cheval dans l'église, il monta dessus au mépris du saint, mais il n'eut pas plutôt fait sentir l'éperon au destrier, qu'il alla donner de la tête au haut de la porte, de sorte que, son crâne étant ouvert et brisé, il mourut incontinent. »

« Le comte Guéret ayant appris cet terrible punition, fit aussitôt restituer le bouclier d'or à l'église, et vint lui-même porter au saint de riches offrandes, afin d'apaiser sa juste colère. »

En 1178, il y eut une lutte célèbre entre un riche prieuré et la cure de Saint-Nazaire. Etait-ce au lieu où il existe encore une

chapelle tout à fait sur le bord du rivage ? Je l'ignore ; mais on dit encore que cette vieille église était environnée d'un vaste cimetière, et qu'en y faisant des fouilles, il y a un siècle tout au plus, on y a trouvé des cadavres ayant plus de sept pied de hauteur : ces cadavres étaient couverts de cuirasses et coiffés de casques. Quel était donc ce combat de géants qui a laissé si peu de traces dans l'histoire ?

Ah ! si du moins le musée archéologique de Nantes eût été installé comme aujourd'hui, nous verrions ces énormes squelettes se mesurant au momies d'Égypte, et nous aurions la gloire de demeurer vainqueur dans ces comparaisons d'outre-tombe.

Ce qui me semble encore moins incontestable, parce que je l'ai trouvé dans dix chroniques, c'est l'histoire du château de Saint-Nazaire.

C'était en 1380. Cette forteresse était gardée par une garnison imposante, et commandée par Jean d'Ust, seigneur de Saint-André-des-Eaux.

La place était envitaillée
Et moult bien embataillée,

chantait un poète du pays, lorsque les Espagnols, voulant commander à toutes les mers, style espagnol, vinrent mettre le siège devant Saint-Nazaire.

Jean d'Ust fait arborer sur la plus haute de ses tours l'oriflamme de Bretagne avec la fière devise : *Plutôt la mort qu'une souillure.*

Puis en véritable chevalier des âges héroïques, il envoie dire à la flotte espagnole que lui, Jean d'Ust, défie qui que ce soit en combat singulier, avec la lance, l'épée ou n'importe quelle arme, au choix de l'adversaire, proposant comme théâtre de ce prodigieux cartel, le pont d'un des navires ennemis !

Les fils du Ciel se sentirent vaincus en bravoure comme en courtoisie. Ces extravagances de l'honneur étaient seules capables de réduire au silence leur fanfaronnades redondantes. Ils feignirent de n'avoir rien entendu, et l'amiral vint s'emboîser à quelques encablures du rivage ; alors, le chevaleresque Jean d'Ust, s'estimant

toujours au-dessus des grandesses de toutes les Castilles, dépêcha vers l'amiral un jeune seigneur français, avec mission de lui dire que s'il plaisait à sa haute dignité d'envoyer un Espagnol visiter la place de Saint-Nazaire, il le pouvait sans danger, parce que le délégué aurait pour sauf-conduit la *parole de Jean d'Ust.*

Cette dernière proposition fut acceptée. L'officier d'Espagne fut reçu en véritable hôte ; il examina la forteresse. Mais il fut tellement effrayé des armes, des munitions, et surtout de la vaillance des soldats, qu'il sut persuader à l'amiral de remettre prudemment à la voile.

Le poète contemporain dit alors dans son poème :

Viandes prêtes
N'étaient point telles bêtes.

Après s'être enfui de Saint-Nazaire, l'amiral espagnol alla mettre à terre près du Croisic environ trois cents hommes, qui marchèrent sur Guérande. Guillaume Duchâtel chargea les Espagnols et les mit en fuite. L'amiral débarqua ensuite dans la presqu'île de Rhuys, où ils essuya un second échec.

Je me promenais sur le môle construit sous la Restauration : il porte sur son musoir un phare à feu fixe, élevé de 8 mètres au-dessus du niveau des plus grandes eaux ; j'aperçus les tours du Commerce et de l'Aiguillon : l'embouchure de la Loire me semblait ainsi jalonnée. La mer était très forte ce jour-là et tout en me rappelant mes souvenirs historiques, me croyant seul, je parlais à peu près haut ; il me semblait alors haranguer les flots ni plus ni moins que Démosthènes, lorsque je crus entendre après l'épisode de *Jean d'Ust* : Bravo ! c'est bien cela ! Etonné, je me retournai, et vis un ouvrier au teint noirci, qui semblait être venu respirer un instant sur le môle, après un long travail. Mon imagination avait certainement pris le change. Une voix venue du quai, un écho quelconque, avait causé mon erreur.

Mais reprit avec plus de force mes souvenirs, Saint-Nazaire s'est toujours déclaré pour l'indépendance bretonne. Du temps de la Ligue, le capitaine de la Tremblaye prit l'héroïque ville et

coupa la tête de son gouverneur, qui réalisait en sa personne la glorieuse devise sous laquelle il avait combattu : *Potius mori quam fœdari*.

— Quelle est donc l'origine de cette fière devise, m'écriai-je ? — C'était l'ordre de l'Hermine, institué par Noël I^{er}, dit encore une voix près de moi.

Cette fois plus de doute, c'était l'ouvrier aux traits noircis de houille et de fumée qui parlait. « Pardon, Monsieur, me dit-il aussitôt, depuis quelque temps déjà je suivais avec intérêt votre conversation, il me semblait que nous la faisions à deux. Il est parfois des heures d'oubli que les illusions viennent envahir. » Je regardais cet ouvrier qui venait me saluer avec l'aisance d'un gentilhomme.

— Monsieur, lui dis-je, en saluant à mon tour, vous n'êtes pas sans doute ce que vous semblez être ?

— Je suis chauffeur du chemin de fer de Nantes à Saint-Nazaire, compagnie d'Orléans.

— Mais c'est impossible. Veuillez me dire comment ?

— Hélas ! monsieur, la fortune a des vicissitudes, il est certain que mon éducation n'est pas en rapport avec ma position, mais je suis maintenant seul au monde.

Nous nous étions assis ensemble au milieu du môle, et après quelques questions bienveillantes de ma part, il me dit :

J'étais orphelin à 18 ans. Une mort violente, causée par la perte de sa fortune, me priva de mon père, et ma pauvre mère n'eut pas la force de résister à sa douleur. J'abandonnai tout aux créanciers de mon père même les biens de ma mère. Elle m'avait dit en mourant : Sauve l'honneur de ton père ; embarque-toi, vas, je veillerai sur toi du haut du ciel.

Après les derniers devoirs rendus à ma mère, je me mis en demeure d'exécuter ses ordres. Des témoignages de sympathie m'arrivaient de toutes parts ; les créanciers furent payés, chacun m'offrait un emploi, mais j'avais promis de m'expatrier. Un parent de ma mère, capitaine d'un navire, partant pour l'Amérique, me reçut à son bord. Des amis me donnèrent des lettres pour un riche négociant de Montréal ; on vantait ma probité, mon intelligence. Je fus bien accueilli.

Au bout de deux ans j'étais caissier et j'espérais avoir bientôt une part d'association. Elle venait de m'être promise, lorsque me trouvant, un matin, dans un des cafés de la ville, un journal me tomba entre les mains.

Absorbé depuis longtemps par mes fonctions de comptable, je ne lisais pas de journaux. Je n'étais venu en cet endroit que pour y rencontrer un négociant.

La guerre entre la France et la Prusse était déclarée !

Cette nouvelle éclata à mes oreilles comme la fanfare du rappel...

Je ne sais ce qui se passa en moi ; avais-je conscience de ma situation ? Je ne le crois pas. J'arrivai toujours, le journal en main, dans la gare du chemin de fer. Un train se formait : on allait partir pour New-York.

— Il y a-t-il à New-York un bâtiment qui fasse voile pour la France ? m'écriai-je. — Certainement, me répondit un commerçant, il y en a deux en partance pour après-demain.

Vite, un billet ! repris-je, en cherchant ma bourse. Hélas ! il n'y avait que quelques petites pièces de monnaie ! Désespéré, j'allais reprendre le chemin de la maison pour me mettre en état de partir le soir du moins, mais je me disais :

Il sera peut-être trop tard ; il y a 24 heures de chemin de fer de Montréal à New-York !

Et comme je sortais en courant, un rassemblement me barra le passage. Un grand tumulte s'était élevé. On apportait un homme évanoui dans la gare : c'était un ouvrier chauffeur ; une congestion cérébrale venait de le frapper.

Pendant que chacun s'empressait autour de lui, il me sembla que l'ange de la France me poussait : Me voilà ! m'écriai-je, je suis chauffeur de chemin de fer ; venez avec moi, ne craignez rien ! la France appelle ! jamais train n'aura été mieux, ni plus courageusement chauffé !!!

J'étais déjà monté au poste abandonné par le malade.

Et j'entendis dans les groupes qu'on parlait de moi.

— C'est le comptable de M. Petterson. Un honnête jeune homme ! Il n'a pas d'argent pour payer sa place dit une voix de femme. Je lui ai vu tirer sa bourse.

— Il n'en a pas besoin, c'est un Français qui vole au secours de sa patrie, c'est un brave ! Gloire au patriotisme ! Honneur au courage !

L'enthousiasme vint à son comble. Des Anglais firent une collecte, et vinrent m'offrir je ne sais combien de dollars. Je refusai.

— Il a raison, criaient les Français ; un soldat n'accepte pas d'or, il n'a droit qu'aux dépouilles des ennemis, au butin des peuples vaincus. . .

Vive la France !

— C'est, je crois, un Breton dit une vieille Américaine, Hourra ! reprirent en chœur les Anglais. Vive la grande et la petite Bretagne ! J'étais parti : le train nous emportait.

Arrivé à New-York, il y avait en effet deux navires en partance. Nous mîmes à la voile dès le lendemain au matin : il était temps !

Un voyageur acquitta ma place à bord. C'était, je crois, le fruit de la collecte des généreux Anglais. Je remerciai simplement.

Nous débarquâmes ici, à Saint-Nazaire. Quelles nouvelles nous attendaient, mon Dieu ! Partout défaites et désastres ! Je courus à Nantes, et demandai à passer quelques jours dans un camp, n'ayant jamais appris l'usage des armes.

L'aspect de Nantes était sinistre : des femmes en deuil, des maisons fermées, des portes tendues de blanc, quelques zouaves rendant les honneurs à l'un des leurs, un crêpe au bras.

On entendait dans la rue des mots comme ceux-ci : Savez-vous des nouvelles de M^{me} L. J. ? Oui, elle a traversé le camp prussien afin de rapporter ici le corps de son mari ; elle est partie seule, son plus jeune enfant au sein. — Quoi, son père ne l'a pas accompagnée ?

— Si, d'abord, mais il a été fait prisonnier en passant les premières lignes. — Connaissez-vous M^{lle} D. . . ? Oui, elle n'a pas vingt ans ! Eh bien, elle a fait déterrer devant elle 74 cadavres ! elle a bouleversé toute cette terre sanglante pour retrouver le corps de son frère ; elle le ramène ici avec trois ou quatre autres morts qu'elle a reconnus. (Historique). Ces choses se disaient presque sans émotion, tant les malheurs publics dominaient les autres.

Les femmes de la ville étaient aux ambulances, excepté quelques mères qui ne pouvaient plus rien ; la mort leur avait tout pris,

On m'envoya avec d'autres volontaires au camp de Conlie. Je brûlais du désir de m'instruire dans l'art militaire : être soldat ! venger les injures de la France ! Quand donc, disais-je, me sera-t-il donné d'avoir un pareil bonheur.

Arrivé au camp, je vois un immense cloaque ; les hommes, les chevaux, ayant de la boue jusqu'au genoux, les tentes en étaient couvertes : on dormait, on vivait dans cette terre détrempée d'eau ; les soldats découragés, exténués de jeûne, brisés de fatigue, nous racontaient que les fournisseurs de Bordeaux étaient en mauvaises affaires, et que les vivres n'arrivaient plus. N'importe, m'écriai-je, qu'on nous donne des armes, nous mangerons après la bataille.

— Des armes, me répondit-on, mais nous n'en avons pas non plus !

— Il en est pourtant arrivé de Brest, dit un caporal — Oui, reprit vieux soldat, mais on les a expédiées ailleurs ; on ne veut pas armer les Bretons, je ne sais pas trop ce que nous faisons ici.

La Bretagne a pourtant tout donné : ses fils sont partis... les fils, et souvent les pères. Les Prussiens le savent bien, eux, ils ne viendront pas en Bretagne, nos femmes ne les laisseraient pas sortir vivants ; elles les jetteraient tous dans la mer.

Pendant ce temps-là, c'est avec notre argent qu'on arma les autres !

Enfin on expédia des fusils de rebut au camp de Conlie.

Le général M... s'écria qu'envoyer au feu des hommes avec des fusils qui ne fonctionnaient pas, c'était les envoyer à une mort certaine.

Le même jour il écrivit à Bord aux :

« C'est un crime stérile de sacrifier sans armes les Bretons :
« cherchez quelqu'un à qui sa conscience permette de le
« faire. »

Au retour du télégramme, le général de M... était destitué.

« L'armée de Bretagne, a dit un orateur, semblait au gouvernement d'alors une épave qu'on laisse flotter ou sombrer à la
« grâce de Dieu ; la Bretagne avait donné au premier appel de
« la France tout ce qu'elle avait d'hommes et d'argent ; on a
« pris l'argent on a imposé aux hommes trois mois de souffrance
« pour les jeter ensuite sans défense dans la mêlée. »

Mais n'anticipons pas, Monsieur, je ne veux dire que ce que j'ai vu, car j'étais là.

Le 10 janvier 1871, on plaça devant toute une colonne prussienne (la 20^e), 6,000 mobilisés de l'Ille-et-Vilaine, venant de recevoir leurs armes de l'avant-veille. D'abord, ils essayèrent de répondre par des coups de feu à la fusillade qu'ils venaient d'essuyer. Mais ces pauvres gens qu'on avait brisés de marches et contre-marches, au lieu de leur apprendre l'exercice, tiraient les uns sur les autres. Heureusement que la plupart des fusils n'étaient pas même forés. On n'avait pas eu le temps de les essayer.

Le mien m'éclata dans les mains.

Le lendemain, une dépêche annonça à toute la France que les Bretons avaient fui à la Tuillerie. Hélas ils avaient d'abord tenu deux heures, pendant lesquelles ils avait été massacrés.

Pendant ce temps, d'autres Bretons firent des prodiges de valeur au plateau d'Avours. La France laissa à la Providence le soin de récompenser leur héroïsme ; elle n'en parla même pas.

N'accusez pas la France en cette circonstance, Monsieur, elle était si malheureuse ! La souffrance rend injuste.

Elle n'avait pas besoin de malheurs pour être injuste envers la Bretagne ; rappelez-vous cet héroïque Nantais qui avait combattu seul contre cinq navires anglais, qui avait soumis une demi-douzaine de villes, et que la France fit jeter dans la forteresse de Ham, parce qu'elle lui devait trois millions ! — Elle en a fait autant à la Bretagne, car elle lui devait aussi le sang de ses fils et le fruit de ses veilles. Ne pouvant la tuer, elle l'a déshonorée. Je ne suis plus Français, Monsieur.

— Les jugements contemporains ne sont pas sans appel, jeune homme, attendez le tribunal de la justice de l'histoire.

— Je suis Breton, monsieur, c'est-à-dire que mes idées ne se changent pas aussi facilement que les flots de la mer. Je ne pardonne jamais ! Je resterai ouvrier chauffeur du chemin de fer, parce qu'ici du moins je puis encore trouver quelques heures d'oubli...

Oui, parfois en m'élançant à mon poste, il me semble entendre le canon d'alarme de l'autre côté des mers... Il me semble encore

voler au secours d'une patrie lointaine, d'une patrie, illuminant mes jeunes rêves de gloire et d'amour. J'entends autour de moi ces voix qui saluèrent mon départ : C'est un Breton ! c'est un brave ! Honneur au patriotisme ! Vive la grande et la petite Bretagne ! Et puis j'entends plus bas, mais là, tout au fond de mon cœur : Vive la France ! Oh ! pourquoi, pourquoi suis-je arrivé ?

Je veux croire à l'éternité de ce voyage, voilà pourquoi je reste chauffeur, recommençant sans cesse le trajet de Nantes à Saint-Nazaire et de Saint-Nazaire à Nantes ; je vais toujours passant dans le même espace, parcourant le même horizon. Ecoutez, Monsieur, voilà le premier son, nous partons dans un quart-d'heure.

Il me quittait lorsqu'il aperçut sur le môle une vieille femme tondant un chien, et regardant, en haussant les épaules, une jeune sœur de charité soutenant un blessé. Voyez cette femme, me dit-il en me désignant la vieille, c'est l'image de la France égoïste et railleuse, ce sont là les défauts des vieillards. Demandez-lui ce que c'est que l'amour ? Elle vous répondra : *C'est une illusion de la jeunesse ; cela existe rarement, passe vite*, et l'on n'en meurt jamais.

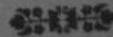
La jeune sœur de charité vous dira au contraire : L'amour est immortel, mais l'on en meurt souvent, voilà pourquoi je n'ai voulu prendre que ses rayons, je ne veux rien aimer que Dieu, et l'humanité toute entière.

Le chauffeur étendit la main vers l'horizon. Voyez le soleil, me dit-il, l'abîme semble l'attirer ; il a fourni sa carrière, il est épuisé, fatigué, il se couche ! Encore un instant, il va s'éteindre ! C'est l'image de...

— Oh ! lui dis-je, n'achevez pas, *il se relevera demain* !

Il me sembla qu'un éclair d'espoir brillait sur son front : il me serra la main sans répondre et repartit pour Nantes.

Comte DE SAINT-JEAN.



POÈTES BRETONS INCONNUS

(SUITE ET FIN)¹

Alexandre LEGROS

De la satire administrative, Alexandre Legros s'éleva parfois jusqu'à la satire politique. Voici, de ses succès dans ce dernier genre, un précieux témoignage, que sa date (9 novembre 1882) relègue déjà dans l'histoire et que les amateurs compareront aux bons morceaux de *Petite Némésis* d'Albert Millaud.

Alfred de Musset avait écrit : *A quoi rêvent les jeunes filles*. Sans autre réminiscence que le titre, Alexandre Legros se demande.

A QUOI RÈVENT LES SÉNATEURS

C'était en mil huit cent soixante,
Un soir d'avril au bal Bullier,
J'étais à l'âge où le cœur chante,
De l'amour joyeux hôtelier.
On gazouillait, sous la tonnelle,
Rêveur j'allais dans le jardin,
Fredonnant une ritournelle,
Quand elle m'apparut soudain,

Elle n'était pas bien nippée,
Elle était gentille tout plein...
Sa robe était toute fripée,...
Que son regard était câlin !...
Sa coiffure était défraîchie,
Son sourire me transperça,
Sa bottine était avachie,
Et son pied, pas plus grand que ça !

¹ Voir la livraison de février 1893.

Madame — dis-je — est dans la panne ?
— Tu payes, dit-elle ? — Oui, trésor,
Une tourte à la frangipane,
Un souper à la Maison d'Or ?
Veux-tu... quelque bel équipage ?
Une robe faisant frou-frou ?
Veux-tu me prendre pour ton page ?
Veux-tu la Lune ou le Pérou ?

— Qui que tu sois, roi, prince ou comte,
Boursier ou simple compagnon,
Donne-moi dit-elle, un à compte.
— Quoi donc ? — Une soupe à l'oignon.
Ce vœu modeste et poétique
M'émutaux larmes, j'en conviens,
Et dans un élan pathétique !
Bel ange, m'écriai-je, viens !

Longtemps tous deux nous devisâmes
Chansons, poésie, amour pur.
Oui, vraiment, même nos deux âmes
Chevauchaient grand train dans l'azur.
Minuit vint, sans moi la pauvrete
En pleine rue aurait couché,
Je l'emmenai dans ma chambrette,
Heureux qui n'a jamais péché !

Je fus large — ça vous étonne ?
La générosité me plaît —
Aux grands magasins de l'Automne
J'achetai pour elle un complet.
Puis sur son petit museau rose
Déposant le baiser d'adieu,
Je lui dis (vrai j'étais tout chose)
Bonne chance ! bel oiseau bleu !

Depuis ce temps bien des années
Ont emporté bien des amours,
Pauvres fleurs, si vite fanées,
Et qui devaient durer toujours !
Pourquoi, dérision amère,
Ai-je oublié le pur trésor,
Tandis qu'à l'amour éphémère,
A l'oiseau bleu je songe encor !

Elle passe à travers mon rêve,
 Non pas telle que je la vis,
 Mais, chaste et candide comme Eve
 A l'aurore du paradis,
 Oh ! Pourquoi !... Tiens, j'ai fait un somme,
 Tirard a fini son discours
 Sur le Déficit — quel maître homme !
 C'est bizarre, il m'endort toujours.

Sans tirer vanité de son talent poétique, mon ami se rendait justice et j'ai la preuve qu'il songeait à réunir en un mince volume, que, conscient de sa valeur, il eut proposé à Lemerre, ou que plus modeste il eût porté chez Vanier, les petites pièces éparses au fond de ses cartons. Il avait dressé une sorte de nomenclature rimée de ses poésies ; dans cette table du volume en préparation, qui m'est gracieusement dédié, figurent des morceaux dont je n'ai pas retrouvé la trace ; par contre d'autres que j'ai cités ou mentionnés ne s'y trouvent pas ayant été écrits à une date plus récente.

A P. E.

Ecoute, ami, si la migraine
 Te prends soudain,
 Si l'ennui veut semer sa graine
 Dans ton jardin.
 Voici pour te venir en aide,
 Un gros paquet
 De vers — Trésor ! Divin remède !
 Brillant bouquet !
 Juge. *L'Aloès*, grand poème
 Très réussi,
 L'auteur dégote Hugo lui-même,
 Homère aussi,
 On voit s'ébaudir et s'ébattre
 En cet écrit.

— Tout comme dans Hugo — les Quatre
 Vents de l'esprit;
Le vieux poseur (portrait nature
 A pendre au clou,
 Petit tableau, grande peinture
 Pleine de flou);
Ça vient de paraître, fusée,
 Au son du cor,
 Feu follet, goutte de rosée,
 Ou lingot d'or;
Perplexités! Œuvre choisie,
 Et de haut goût.
 Un prodige de fantaisie,
Le Canigou,
 Pour le gosse qui tousse, ahane,
 Et crie en pleurs,
 La nounou fait de la tisane
 Des quatre fleurs.
 Toi, pour chasser une importune
 Impression,
 Prends mon paquet et fais vite une
 Infusion,
 De l'art du bonhomme Hippocrate
 Effet subtil,
 Ça l'épanouira la rate.
 Ainsi soit-il !

1^{er} juillet 1882.

Ce sont les derniers vers que je citerai de Legros. Aussi bien n'en aurais-je pu trouver qui fissent mieux connaître son talent primesautier, sa verve discrète, son érudition aimable, les trésors d'esprit et de bonne humeur qu'il cachait sous la rigidité de son masque impassible. A quoi tiennent les réputations ! S'il avait fait ses études à Paris, s'il était sorti de l'École normale, ses dispositions poétiques et littéraires aidées par le sens critique le plus fin, auraient trouvé de brillantes occasions de s'exercer. Il serait devenu un

lettré distingué, un poète éminent peut-être. La vie l'orienta dans une autre direction. Mais il aimait trop la littérature pour ne pas lui sacrifier quelques-uns de ses loisirs administratifs, et je me félicite d'avoir montré que le poète ne périt pas tout entier sous le douanier.

J'allais le voir souvent depuis sa nomination d'administrateur de première classe, le plus haut degré de la hiérarchie. Dans la partie du Louvre où fut installé, depuis les incendies de la Commune, le Ministère des Finances, il occupait une vaste pièce donnant sur la cour du Carrousel, meublée d'un grand bureau en palissandre dévolu, par le règlement, aux plus hauts fonctionnaires, et qui avait servi, sous l'Empire, au général Fleury, aide-de-camp de Napoléon III. Après avoir eu comme administrateur de deuxième classe toutes les brigades de douanes, environ quinze mille hommes, sous ses ordres directs, il avait pris en main la direction du service du Tarif, dont les modifications incessantes le tenaient toujours en haleine. Son mutisme obstiné devait bien embarrasser les visiteurs qui affluaient dans son bureau, et surtout intimider les solliciteurs. Cette impassibilité silencieuse lui servit souvent, mais elle n'était point toute de commande. Il avait un fond naturel de timidité, sur lequel les honneurs n'avaient point eu de prise et il n'éprouvait aucun désir, aucun besoin de parler, de se répandre au dehors. Après avoir monté l'escalier banal et triste auquel donne accès la porte placée près du guichet du Carrousel, large et longue, j'arrivais, au fond d'un couloir, devant les portes peintes en gris sur lesquelles se détachent, en lettres noires, ces mots :

« Monsieur le Directeur général. Monsieur l'Administrateur ».

Je faisais le plus souvent antichambre, avec les garçons de bureau qui se chauffaient à l'aise, sans rien faire que de se tenir aux écoutes, alors que leur grand chef s'acharnant au travail au point d'emporter souvent des dossiers chez lui, n'avait que de maigres tisons dans sa haute cheminée. Et j'admirais le contraste de ces braves soldats désœuvrés et de ce chef accablé de travail.

Les comparaisons militaires sont ici, à leur place. Sortant du régiment ou des brigades actives, les garçons de bureau des Douanes ont un peu gardé l'allure et le langage des soldats. Ils appellent le directeur général par abréviation « le général ».

Pendant la santé de Legros déclinait. Il souffrait souvent, mais il ne se sentit sérieusement atteint, au point de suspendre ses occupations, qu'une seule fois, au mois d'août 1881. J'étais alors à Deauville, et je l'invitai à venir m'y rejoindre, pour achever sa convalescence. Il refusa en m'exprimant sa reconnaissance.

Ce qui revient moins vite, m'écrivait-il, c'est l'aptitude au travail. Il me reste une grande paresse, et ce n'est pas sans appréhension que je pense au jour où il me faudra reprendre mes fonctions. Jamais je n'ai tant regretté de ne pouvoir vivre de mes rentes. Quel bon métier et quel bonheur donc de rien faire !

Il se guérit et ne me reparla plus ou presque plus de sa santé, qui, à partir de 1888, s'altéra graduellement. Mais son indifférence, son défaut de curiosité s'accrochèrent au point qu'il n'alla qu'une fois et quelques heures seulement, à l'Exposition Universelle.

Il me renvoyait toutes les cartes d'invitation qu'il recevait. Le 3 décembre 1889, en m'annonçant, longtemps à l'avance, qu'il serait des nôtres pour le déjeuner du premier de l'an, il glissait ces simples mots sur son état. « Cela ne va pas trop mal en ce moment. « Merci. »

Hélas ! ce fut la dernière lettre qu'il m'écrivit.

Dans la nuit du 16 au 17 décembre, il mourait subitement. J'ai raconté ailleurs les pénibles événements qui suivirent et j'ai tiré de ce récit un douloureux enseignement. Parlant ici du fin lettré, du poète délicat qui se cachaient sous le haut fonctionnaire, je n'ai pas voulu qu'aucune ombre voilât le portrait de l'ami.

(Fin.)

PAUL EUDEL.



POÉSIE BRETONNE

FABLES BRETONNES IMITÉES DE LA FONTAINE

EL LABOURÉR HAG É VUGALÉ

*Labourèt, labouret dalmad.
Aveit pellat er beuranté
Er quellan tra 'zo labourat.*

Ur labourér pinhuick, klañ bras ar é hulé,
E dolpas kent merüel é vugalé gloéset.
« Tuchant é hein d'er bé, me bugalé karet,
E laras ean en ur houilein,
« Me garehé, kent tremenein,
« Disolein d'oh un dra sériüs.
« Dihoalet mad a huerhein de haññ
« En dachén-man ken présiüs ;
« Rak ùn trézol e zo kubet én hi,
« É pé tachat ne houyañ ket ;
« Mès, bugalé, mar labouret,
« Hui e gavou, nitra suroh,
« En trézol-sé devéhatoh.
« Digeoret hou parkeu, toulet, aret, blonset ;
« Ne fal ket ma chomou korn na koignel erbet
« Hamb bout troeit ha distroeit, hamb bout sellet perhuéh. »
E gammansas arat é kement korn é oé
Er goumenant chomet get hé.

E park labouret mad e ra dehé muioh,
 Ha kent pèl é mant pinhuikoh.
 Argant nag eur kuket.
 En doar ne gavant ket.
 Mès en tad kent monet d'er bé
 En doé vennet diskoein dehé
 Penauz en ùr labour gredùs
 E hès ùn trézol présiùs.

STEVAN KERHORET.

TRADUCTION

LE LABOUREUR ET SES ENFANTS

Travaillez, travaillez sans relâche. Pour éloigner la pauvreté le travail est ce qu'il y a de meilleur.

Un riche laboureur, bien malade sur son lit, réunit avant de mourir ses enfants affligés. « Bientôt, je m'en irai dans la tombe, mes chers enfants, leur dit-il, en pleurant. Je voudrais avant de trépasser vous découvrir un secret important. Gardez-vous bien de vendre à personne cette métairie si précieuse car un trésor y est caché : je ne sais pas en quel endroit ; mais si vous travaillez, mes enfants, vous ne manquerez pas de trouver un jour ce trésor. Ouvrez vos champs, creusez, charuez, piochez. Il ne faut pas qu'il reste un seul coin, un seul recoin sans être tourné et retourné, sans être soigneusement examiné.

Après la mort du vieillard, les enfants se mirent à charuer dans tous ses coins et recoins la propriété dont ils venaient d'hériter. Le champ bien travaillé rendit davantage et en peu de temps leur fortune augmenta. Ils ne trouvèrent dans la terre ni argent ni or caché. Mais le père avant de mourir avait voulu leur faire entendre que dans un travail constant est renfermé un trésor précieux.

STEVAN KERHORET.

L'OSSUAIRE

Au pied d'un vieux clocher à la flèche en granit,
 S'adosse un ossuaire orné de colonnettes.
 De pâles ossements et des débris de têtes
 Y sont amoncelés et le temps les verdit.

Des herbes et des fleurs, que le vent a semées.
 Où l'eau tombe du toit, poussent le long du mur,
 Soucis aux disques d'or et pervenches d'azur.
 Ces fleurs-là sont pour vous, âmes abandonnées !

Des enfants curieux s'arrêtent un instant
 Pour jeter un regard au fond de l'ossuaire,
 Sur ces crânes blanchis aux yeux remplis de terre ;
 Puis légers et rieurs ils s'en vont en chantant.

Mais quand passe un vieillard courbé sous les années,
 Il songe que bientôt arrivera son tour,
 Et que ses ossements iront rejoindre un jour
 Ceux qui sont là pourris dans les herbes fanées.

JOSEPH ROUSSE.



CREDO

Oh ! pourquoi naissons-nous, chétifs jouets du mal,
Artisans, laboureurs et forçats de l'usine,
Illettrés de qui l'âme obscurément voisine
Avec l'instinct muet qui conduit l'animal ?

Sommes-nous les produits du hasard en gésine,
Frères du corpuscule infinitésimal ;
Et notre écrasement est-il l'acte normal
D'un maître, large aux uns, qui pour d'autres lésine ?

Non. Quelque chose en nous proteste. Il n'est pas vrai
Que, si je dois vieillir tourmenté, je vivrai
Sans que se réalise un consolant mystère.

J'y crois, puisque j'éprouve en formulant mon vœu
La sereine pitié qui descend sur la terre
Pour porter aux humains le sourire de Dieu.

JEAN MÉRAC.



NOTICES ET COMPTES RENDUS

LA GRÈVE BLANCHE (SIMON LE BEAUDOUR)¹

Je ne puis me garder de féliciter dès l'abord Simon Le Beaudour d'avoir placé ses vers sous l'égide d'une si gracieuse appellation, pour si peu qu'elle paraisse compter en mesure de la valeur artistique de son livre. Il ne s'en pouvait imaginer qui fut d'une plus suggestive poésie.

Outre la vision apaisée des plages où bruit le tumulte incessant de la mer, n'évoque-t-elle pas, avec un plus grand charme de douceur infinie, toute illimitées, toute baignées de crépusculaire blancheur, le sentiment de ces autres grèves idéales sur lesquelles vient mélancoliquement mourir le flux mystérieux du rêve.

Je ne prétends point que la songerie du poète ne se soit complue en ces immatériels paysages, car il est telle partie de son œuvre où des poèmes se rencontrent d'une charmante idéalité, mais il me paraît que son recueil provient d'une autre maîtresse inspiration.

C'est la mer que Simon Le Beaudour avant tout a chantée, la tentatrice éternelle dont les voix prometteuses incitèrent vers de merveilleux inconnus l'essor de ses premiers rêves, la divine et redoutable mer, toute horreur et toute sublimité.

De son nostalgique exil au sein des montueuses solitudes de l'Argoat, il élève vers elle son cantique de louange :

La mer monte, le vent se lève,
Plein du parfum des romarins !
Haut les voiles ! adieu la grève !
Et bon voyage, les marins !
Sus à leurs rêves magnifiques
Ils s'en vont voyageurs mystiques
A travers les chants atlantiques
Penchés sur les hauts taille-mer.
Au vent des libertés hautaines
Sous l'œil des étoiles lointaines,
Oh ! fuir avec les capitaines
Sur les flots chantants de la mer !

Surtout, comme le dit A. Le Braz en les pages de liminaire enchantement dont il a bien voulu faire précéder ce volume : « Surtout il a célébré sa petite patrie Armoricaïne, plus belle peut-être dans l'éloignement, parée de toutes les séductions de toutes les mélancolies du souvenir. »

¹ H. Caillière, éditeur, 9, place du Palais, 9, Rennes, 1893.

O grève, loin de toi par l'exil emporté,
Un pauvre enfant en proie aux nostalgiques heures
A levé ces chansons pour dire ta Beauté.

C'est donc des êtres et des choses de la farouche péninsule Trégorroise où le poète vécut sa prime jeunesse, êtres et choses dont la rudesse si doucement s'est estompée à la lumière sereine du lointain, que s'inspirent, construites autour du grand motif initial, les poétiques variations qui constituent la première partie du volume. Le poète les a rassemblées sous ce joli titre « Hotte de coquillages. »

Ce sont coquillages en effet, un peu frustes parfois, offrant ici et là quelques rugosités, pareils à ceux que la mer roule sur le sable des rivages, mais finement ouvrés et colorés, ajourés à souhait et apportant en eux de savoureuses effluves marines, telles ces conques précieuses qui gardent en leur étroite alvéole toute la vaste rumeur du large.

J'aimerais à citer l'une ou l'autre de ces délicates compositions « l'appel des mousses » « Pêcheuses d'ormeaux » « Le péage » ou bien cet artistique « Fusain » qui se trouve être harmonieusement dédié au bon peintre-poète Jos Parker, mais l'on me pardonnera pour une personnelle préférence d'en venir à la seconde moitié de l'œuvre. Car si j'excepte de cette prédilection tels morceaux qui pour la forme et pour le fond ne se cachent pas de l'imitation d'une certaine manière toute pertinente à François Coppée, tels autres qui nonchalamment rimés au hasard de la songerie perdent en profondeur ce qu'ils gagnent en légèreté, ici s'épanouit une fleur plus douce d'émotion.

Il me plaît d'entrer, sans grande préoccupation de nature extérieure en plus intime communion avec l'âme du poète, et qu'elle se livre avec tout son élan, en sa toute-simplicité.

Ecoutez comment elle se manifeste en une plainte d'inquiétude vers le troublant au-delà, mais d'inquiétude à travers laquelle sourit déjà tant de tranquille résignation et d'espérance :

L'heure est belle. Viens voir sur les monts orgueilleux,
Sur les bois inquiets, sur la mer éfarée
Tomber la nuit sereine, et comme une marée
De rêve, se lever des soleils merveilleux —

Plus haut que la chanson troublante, murmurée
Par les flots tourmentés et les arbres houleux,
Entends-tu, par de-là les lointains nébuleux
Un pasteur appeler la Brebis égarée ?

Ecoute — Car la nuit parle, la nuit de paix,
Et prions pour ceux qui sans la trouver jamais,
Ont cherché la lumière éclatante et sans voiles.

Oh ! Que n'ont-ils, — le cœur fleuri d'un pur amour,
Une fois, dans la nuit qui console du jour,
Avec des yeux d'enfant regardé les étoiles !

Je voudrais reproduire encore un sonnet « A la Vierge » d'un exquis sentiment mystique : qu'il me soit du moins permis dans le pauvre bouquet d'« Haliotides » que le poète a cueilli au long des grèves natales et dont il nous donne à respirer le parfum à la fois si triste et si tendre, de choisir ces quelques vers. Ils terminent l'une des dernières poésies du livre, celles qui m'ont le plus entièrement séduit et par leur accent de pénétrante sincérité et par leur charme de mélancolie :

Heureux, s'il s'en alla,
Celui pour qui dans la nuit sombre qui l'effare,
Une lumière brille et sourit comme un phare !
Eut-il les pieds sanglants et les genoux ; eut-il
Vu s'effeuiller les fleurs du printemps au exil,
Et mourir les oiseaux envolés dès l'aurore,
Et son pays le renier ; heureux encore,
O ma mère, l'enfant qui revient, puisque enfin
Ton amour toujours jeune est là qui veille — En vain
Autour de moi, la nuit amoncelle ses voiles.
O nuit, tes chevelures d'or et tes étoiles
Ne valent point aux yeux d'un enfant alarmé,
Le feu de l'être par une mère allumé.

C'est tout pénétré de l'émotion filiale du poète que je clos son livre, en souhaitant que beaucoup d'autres se plaisent à goûter la même joie d'art et de sentiment qu'il m'a procurée
FRANÇOIS GÉLARD.

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL DE BIO-BIBLIOGRAPHIE BRETONNE, par René Kerviler. Fascicule 27° (COND.-COROL). — Rennes, Librairie de J. Plihon et L. Hervé. 1897.

C'est encore sous la date de 1897 que paraît le 27° fascicule de la *Bio-Bibliographie bretonne* de M. Kerviler, l'auteur et les éditeurs ayant le très louable souci de publier, chaque année, un même nombre de parties détachées du grand ouvrage.

J'ai bien des fois loué l'excellente méthode du livre, et son exceptionnel intérêt ; je me borne à résumer brièvement les derniers articles, érudits, variés et qui confirment tous mes éloges.

Voici d'abord trois des saints les plus illustres de la Bretagne : saint Convoion, premier abbé de Redon, saint Conogan, saint Corentin, le patron de la Cornouaille, dont les miracles et les reliques se sont perpé-

tués à Quimper, et qu'une phrase du P. Maunoir, répétée par M. Kerviler, qualifie « le premier des sept astres du firmament breton. » Près de ces grands serviteurs de Dieu et du mythique saint Cornéli, patron des bœufs, citons l'évêque de Quimper, de 1773 à 1790, M^{sr} Conen de Saint-Luc, une religieuse du même nom qui mourut héroïquement sur l'échafaud révolutionnaire et doit être béatifiée, un vicaire général du diocèse de Vannes, Coquerel du Tillois, le R. P. Cor, recteur du Collège Saint-François-Xavier de la même ville et humaniste distingué, l'abbé Cormeaux, recteur de Plaintel, encore une victime de la Révolution, enfin l'évêque de Tréguier et de Rennes, Pierre de Cornulier, qui soutint avec un réel talent, en face du roi lui-même, les droits du clergé de France.

M. Kerviler, si exact, ne mentionne que la réimpression, faite à Arras en 1868, de la *Vie de saint Convoion*, par dom Jausions, auteur de l'*Histoire de Redon* ; il aurait pu citer l'impression redonnaise du même ouvrage, publiée à Redon, en 1867, chez M^{lles} Thorel, libraires, in-12 de XV-124 pages. C'est la même édition (aussi imprimée à Arras) avec une date et un titre différents.

Le colonel de Coniac, de la vieille famille de ce nom, cet admirable soldat chrétien à qui M. Carron de la Carrière consacra, dans la *Revue de Bretagne*, une belle notice, pourrait nous servir de transition entre les hommes d'Eglise et les hommes d'épée. Ceux-ci figurent, en assez petit nombre, au dernier fascicule de la Bio-Bibliographie. Cependant on vient très justement d'honorer la mémoire du corsaire Cornic-Duchesne et la famille de Cornulier, une des plus riches souches bretonnes, nous offre, après des combattants de la Chouannerie, un contre-amiral, devenu maire de Nantes, qui gagna par de glorieux faits d'armes le titre de gouverneur de la Cochinchine et eut la joie de voir ses quatre fils marcher sur ses traces.

Dans l'ordre administratif et politique, j'aurais à citer plusieurs Cornulier sénateurs, députés, sans parler de nombreux magistrats qu'il faudrait ranger sous l'étiquette judiciaire. Mais laissant de côté le fougueux conventionnel morbihannais Corbel du Squirio, j'ai hâte d'arriver au célèbre ministre de l'Intérieur du cabinet Villèle, le comte Corbière, comblé, par Charles X, de dignités et d'honneurs que justifiaient sa fidélité au trône, son éloquence ardente, son habileté d'homme d'Etat.

M. Kerviler a entremêlé sa notice très circonstanciée sur Corbière d'anecdotes piquantes qui peignent au vif le ministre original, héros de la *Corbièrerie* de Barthélemy et Méry, le bibliophile fervent, membre de la Société des Bibliophiles Français, que son amour des livres aida à supporter le fardeau des affaires publiques.

Le ministre Corbière était d'Ille-et-Vilaine, sans lien de parenté avec son homonyme Edouard Corbière, l'officier de marine devenu président de la Chambre de commerce de Morlaix, rival d'Eugène Sue dans le roman maritime, polémiste, poète et père du singulier auteur des *Amours jaunes*, Tristan Corbière, sur lequel j'ai publié une étude, en 1890, dans le *National*, pendant que M. Ajalbert en publiait une autre dans le *Supplément littéraire du Figaro*. La critique contemporaine s'est d'ailleurs, depuis les *Poètes maudits* de Verlaine, beaucoup escrimée sur Tristan Corbière.

Je ne désertai pas le terrain poétique sans rappeler que M. Kerviler (il nous le confesse, en son article sur Coppale, un juge de paix qui paraphrasait les hymnes sacrés) s'est souvent essayé, non sans bonheur, au noble métier des vers. Il a quelques titres à se dire le confrère de François Coppée, qui n'est point parent (je crois) du cafetier Coppée, de Saint-Brieuc, mais qui a de la famille dans cette Bretagne qu'il aime et admire, notamment une tante, domiciliée à Quimper.

Encore un poète, M. Henri Cormeau, cité par M. Kerviler malgré son origine angevine. La Bretagne poétique est assez riche pour ne point s'annexer ses voisins.

Le sculpteur Yves Corlay eut le rare mérite de ne point s'éloigner de son pays natal, Tréguier ou Châteaudren, les églises de la région conservent quelques belles œuvres de lui, d'un sentiment très chrétien. Il est, avec le peintre nantais Cornillier, le seul artiste qui trouve place en ce fascicule de la Bio-Bibliographie, car une collaboration accidentelle à l'*Ouest artiste* ne suffit point à donner droit de cité bretonne au très remarquable compositeur de musique Arthur Coquard, un parisien.

Mathieu-Augustin Cornet né à Nantes en 1750, comte de l'Empire et pair de France, d'autres Nantais, les Coquebert, qui ont produit un éditeur romantique bien connu et un bâtonnier de l'ordre des avocats de Nantes, enfin les Cormerais (l'un d'eux est délégué de la Société de Bibliophiles Bretons dans la Loire-Inférieure) et les Cormier et des Cormiers mériteraient de nous arrêter, mais il faudrait insister sur l'éminente famille de Cornulier, qui a eu la bonne fortune de trouver dans son sein un généalogiste d'une solide valeur.

O. DE GOURCUFF.

LE VÉNÉRABLE MICHEL LE NOBLETZ, 1577-1652), par le V^{ic} Hippolyte Le Gouvello. — Paris, V. Retaux, libraire-éditeur, 1898.

Voici un livre du plus vif intérêt, vibrant comme un beau poème, passionnant comme un récit imaginaire. — et c'est une vie de saint.

« De saint » pas encore, et M. le V^o Le Gouvello, le pieux et savant auteur, serait le premier ici à modérer mon zèle. Michel Le Nobletz l'apôtre breton n'est encore que vénérable, et, malgré l'introduction de sa cause au tribunal sacré, des années passeront, sans doute, avant qu'il ait franchi ces deux échelons définitifs de l'insigne hiérarchie, la béatification, la canonisation.

M. Le Gouvello qui a eu la rare fortune de compter parmi ses ancêtres d'aussi grands chrétiens que Pierre de Keriollet et que Michel Le Nobletz, s'est constitué le biographe de l'un et de l'autre ; au livre écrit depuis quelques années sur Keriollet, il donne aujourd'hui pour pendant un livre sur Le Nobletz, qui fera les délices des personnes pieuses et plaira pareillement aux érudits bretons.

Cet ouvrage est, en effet, la mise en œuvre et la mise au point de tous les documents que l'écrivain le mieux renseigné ait pu réunir sur l'inépuisable missionnaire de Plouguerneu, de Douarnenez et du Conquet. Ces documents comprennent avant tout le précieux manuscrit du P. Maunoir qui fut le second disciple, l'auxiliaire de Michel Le Nobletz, et la biographie imprimée, presque contemporaine aussi, du R. P. Verjus, jésuite, que dom Lobineau abrégé en la remaniant un peu.

Le zèle apostolique de Michel Le Nobletz, les prodiges que sa foi militante accomplit dans toute une région du Finistère, sont un sujet d'admiration pour l'historien qui les retrace et le deviendront pour ses lecteurs. Près de lui, et lui faisant cortège, se détachent en relief les figures du P. Quintin, son ami de jeunesse, du P. Maunoir son élève, de sa sœur, Marguerite Le Nobletz, morte en odeur de sainteté, de Jeanne Le Gall, sa servante.

Par la piété, le courage, l'éloquence, et aussi (qu'on me pardonne le rapprochement profane) par ce goût pour la poésie qui leur inspirait à tous deux des cantiques. Michel Le Nobletz m'a rappelé un autre missionnaire breton du XVII^e siècle, le P. Grignon de Montfort. Plus favorisée que la Basse-Bretagne, la Haute-Bretagne peut invoquer celui-ci comme un bienheureux.

L'édifiant et attrayant livre de M. le V^o H. Le Gouvello se termine par une revue des miracles de Michel Le Nobletz, un aperçu du culte que lui rend aujourd'hui la Bretagne, des pièces justificatives latines et françaises; il a une mention pour les cartes peintes que l'apôtre mettait sous les yeux des fidèles et qui étaient des « leçon de choses », au meilleur sens du mot.

O. DE GOURCUFF.

RIVAUX, par Frédéric Berthold. — Paris, F. Clerget, éditeur, 1898.

Le jeune poète, dont j'appréciais récemment, ici même, un petit livre plein de promesses « Nos Aïeux », vient de publier un roman fortement pensé et bien écrit.

« Rivaux », est l'histoire d'un mari et d'une femme, tous deux, pour leur malheur, gens de lettres, qui en arrivent à la séparation, non par incompatibilité d'humeur, mais par rivalité littéraire.

Cette conclusion n'est point invraisemblable. La jalousie doit forcément se glisser entre deux êtres de goûts, d'aptitudes trop semblables et empoisonner leurs plus pures joies. Jacques Villars et Hélène Giraud, sont à coup sûr des types bien observés ; l'écrivain, ayant remarqué que le bas-bleuisme n'adoucit point les mœurs, se garde de donner le beau rôle à la femme.

Des paysages d'Algérie et de Saint-Raphaël alternent avec des descriptions d'intérieurs parisiens dans ce roman qui nous repose des banales aventures d'adultère et révèle chez son auteur un moraliste, disciple de Balzac, un styliste de la bonne école.

O. DE GOURCUFF.

MARIAGE POUR RIRE, par Emile Blémont. — Paris, librairie de La Plume, 1898.

M. Emile Blémont fait diversion à son *Théâtre moliéresque et cornélien* (dont je parlais naguère en cette Revue) avec une arlequinade qui semble extraite d'un théâtre de la Foire modernisée.

Mariage pour rire est une fantaisie alerte et pimpante qui met aux prises l'éternel trio de Pierrot mari, d'Arlequin galant, de Colombine trop rieuse ; un médecin ridicule, qui traverse la scène, semble échappé de chez Molière.

Une typographie très soignée, une jolie couverture en couleurs, de fines illustrations dans le texte recommanderont aux bibliophiles un petit livre honoré des suffrages des poètes.

O. DE GOURCUFF.

Il me semble qu'il y a bien des utopies dans les *Réflexions sur l'Enseignement* de M. Albert Trachsel (Librairie de la France-Scolaire) et qu'en particulier on acclimatera difficilement chez nous ces *Écoles du Verbe* où la littérature devient un art, avant de devenir un métier. Mais nous

ne pouvons qu'approuver l'auteur quand il propose de rendre le « travail scolaire aussi attrayant, aussi intéressant que possible. » Nous voilà loin des geôles de Montaigne; prenons garde pourtant que l'école, apprentissage de la vie, ne se change en un lieu de plaisir.

*
* *

A la catégorie d'ouvrages sur l'enseignement appartient, quoiqu'il ait l'attrait d'une fiction, le petit livre de M. E. Durand-Morimbeau, *Une Université allemande avant la guerre* (Paris *Encyclopédie populaire*). Un Français, qui a vu de très près en 186 : les étudiants de Wurtzbourg, trace de ces étudiants un portrait ressemblant, sans doute, et fort utile à regarder.

Le livre est le premier d'une série nouvelle que lance M. F. Clerget, le zélé éditeur. L'*Encyclopédie populaire* s'annonce comme une œuvre de saine vulgarisation.

O. DE G.

*
* *

L'*OEuvre d'ensemble* de M^{me} Madeleine Lépine nous est présentée en une élégante plaquette par le jeune poète des *Édens*, M. Edmond Rocher. Dans des pages de critique pénétrante sont successivement analysés les livres de vers et les drames qui ont fait la réputation de M^{me} Lépine. L'amour du bien et l'amour du beau caractérisent ces poèmes qui ont encore, pour nous aussi bien que pour M. Rocher, ce rare mérite, la sincérité.

O. DE G.

*
* *

Une intéressante *Exposition des artistes bretons*, organisée sous les auspices de la Société *La Bretagne*, restera ouverte jusqu'à la fin du mois, 21 rue du Vieux Colombier, à Paris.

A côté de bustes expressifs de M. Pierre Ogé et du beau portrait de M^{re} Richard par M. Joseph Aubert, figurent des œuvres très caractéristiques de M^{mes} J. Houssay et E. La Villette, de MM. Busnel, Chabas, Hoffmann, Le Bihan, Le Sénéchal de Kerdreoret, Maxence, O. Merson, de Penguern, Sébillot, de la Villéon et du vieux maître Yan Dargent, toujours debout pour la Bretagne. Applaudissons à l'initiative de MM. Ogé et Aubert qui ont réussi à grouper dans une salle parisienne toutes les formes de l'art breton.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.